

# Endaamnaan :

## des maisons pour toutes les nations



observatoire  
canadien sur  
l'itinérance

Jessica Rumboldt  
l'Observatoire canadien sur l'itinérance



Au nom de l'Assemblée  
des Premières Nations (APN)

Analyse documentaire sur l'itinérance  
chez les Premières Nations

# Contents

Sommaire	3
Remerciements	4
Préface	5
Méthode	6
Analyse documentaire	13
Définitions du foyer et de l'itinérance	15
État actuel de l'itinérance parmi les Premières Nations	22
Formes d'itinérance chez les Premières Nations	25
Situations d'itinérance parmi les Premières Nations	37
Facteurs menant à l'itinérance	40
Approches pour lutter contre l'itinérance chez les Premières Nations	46
Recommandations	52
Conclusion	63
Références	65



ISBN: 9781550146844

**Pour citer ce document:**

Rumboldt, J. (2022) *Endaamnaan: des maisons pour toutes les nations. Analyse documentaire sur l'itinérance chez les Premières Nations*. Toronto, ON: Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.

# Sommaire

La présente analyse documentaire est une initiative de l'APN visant à soutenir l'élaboration d'un plan d'action des Premières Nations sur l'itinérance chez les Premières Nations au Canada. Elle consiste à cerner les diverses lacunes existant dans la recherche et à encourager la formulation de recommandations propres aux Premières Nations pour lutter contre l'itinérance.

**Elle consiste aussi à aborder<sup>1</sup> les quatre domaines de recherche suivants :**

**1) Comprendre l'itinérance chez les Premières Nations :**

Comment les concepts de foyer et d'itinérance sont-ils compris? En quoi les descriptions des Premières Nations diffèrent-elles des définitions occidentales? Quelle est actuellement la situation de l'itinérance parmi les Premières Nations au Canada? Quelles formes d'itinérance existe-t-il parmi les Premières Nations?

**2) Formes d'itinérance chez les Premières Nations :** Comment les membres des Premières Nations vivent-ils l'itinérance? Comment certains facteurs, tels que l'emplacement (à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve), la migration, le sexe et l'âge influent-ils sur l'itinérance?

**3) Facteurs menant à l'itinérance :** Pourquoi les membres des Premières Nations sont-ils surreprésentés dans la population des sans-abris? Quelles sont les causes profondes de cette surreprésentation? Comment l'itinérance vécue par les Premières Nations est-elle liée aux séquelles des pensionnats, à la discrimination, à la colonisation, aux traumatismes intergénérationnels, à la santé physique et mentale, au racisme et au sexisme systémiques?

**4) Approches pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations :** Quelles solutions ou stratégies préventives existe-t-il pour lutter contre l'itinérance chez les Premières Nations? Lesquelles sont efficaces? Quels moyens novateurs sont utilisés pour mieux comprendre et aborder l'itinérance parmi les Premières Nations?

1. Compte tenu des lacunes existant dans la documentation actuelle, il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour examiner en profondeur ces domaines de recherche.

La présente analyse documentaire vise aussi à combler les lacunes en matière de recherche et à formuler des recommandations pour corriger le taux disproportionné d'itinérance parmi les Premières Nations au Canada. Elle étudie aussi en détail les définitions de l'itinérance, les situations d'itinérance chez les Premières Nations, les facteurs menant à l'itinérance chez les Premières Nations et les approches utilisées pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations. Il existe un chevauchement important des thèmes abordés dans la présente analyse, car les situations d'itinérance sont complexes et liées entre elles. Le but de l'analyse est de s'assurer que l'itinérance chez les Premières Nations devienne un sujet prioritaire parmi les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. La présente analyse peut être utile aux membres et organisations des Premières Nations, aux fournisseurs de services, aux décideurs, aux organismes gouvernementaux et aux partenaires communautaires.

## Remerciements

L'Observatoire canadien sur l'itinérance (OCI) est situé à l'Université York, à Toronto, sur le territoire traditionnel de la Première Nation des Mississaugas de New Credit. En plus :

L'Université York, reconnaît sa présence sur le territoire traditionnel de nombreuses nations autochtones. La région connue comme Tkaronto a été préservée par la nation Anishinabek, la Confédération Haudenosaunee et les Hurons-Wendats. Elle est désormais le foyer d'un grand nombre de communautés autochtones, inuites et métisses. Nous reconnaissons les titulaires actuels du traité, la première Nation des Mississaugas de Credit. Ce territoire est soumis au traité de la ceinture wampum (« Dish with One Spoon »), entente définissant le partage et la préservation pacifiques de la région des Grands Lacs. (L'Université York, 2021)

L'analyste tient à remercier les membres suivants du Cercle consultatif autochtone (CCA) : l'aîné Alex Jacobs, Betty Edel (End Homelessness Winnipeg), Tracey Doherty (Vers un chez-soi), Fran Hunt-Jinnouchi (Aboriginal Coalition to End Homelessness), Bernice Kamano (Portland Hotel Society), Cindy-Sue Montana McCormack (Coalition of Hamilton Indigenous Leadership), Samantha Restoule (Wabano), Marcel Swain (Lu'Ma), Steve Teekens (Na-Me-Res), Pauletta Tremblett (Nunatsiavut). L'analyste souhaite également remercier Sade Auger, Monique Fry, Jillian Mah, Ryan Mallon, Fayyaz Samii et Taylor Sparklingeyes de HelpSeeker, ainsi que les membres de l'OCI. Sont également remerciés Stephen Gaetz, Justine Levesque, Allyson Marsolais, Erika Morton et Carter Sehn, qui ont soutenu ce projet de manière formidable.

Report designed by Sarah Anne Charlebois and Steph Vasko,  
L'Observatoire canadien sur l'itinérance (Hub Solutions)

# Préface

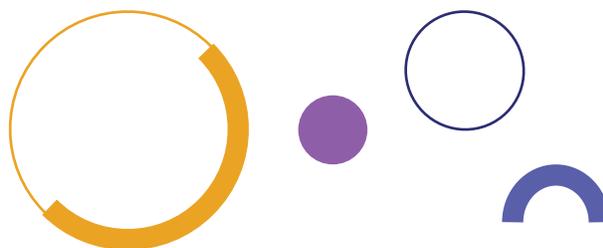
Dirigée par l'Assemblée des Premières Nations (APN), l'analyse fait partie d'un projet plus vaste qui vise à mettre en œuvre le Plan d'action national pour les sans-abri des Premières Nations. Les conclusions et les recommandations se veulent le reflet de la réalité de l'itinérance chez les Premières Nations. L'analyse consiste à synthétiser la documentation actuelle consacrée à l'itinérance parmi les Premières Nations au Canada.

**L'APN milite depuis longtemps pour l'amélioration des conditions de logement des membres des Premières Nations.** Elle souhaite une société dans laquelle tous les membres des Premières Nations, vivant à l'intérieur ou à l'extérieur de leur communauté, ont droit à un abri et à la possibilité d'accéder à un logement sécuritaire, adéquat et abordable.

En 2019, l'APN a élargi la portée de son travail grâce à l'adoption de la résolution n° 79/2019, *Plan d'action pour les sans-abri des Premières Nations dans les réserves et hors réserve*, par les Chefs-en-assemblée.

Aujourd'hui, le portefeuille de l'APN comprend l'élaboration future d'une stratégie nationale de lutte contre l'itinérance chez les Premières Nations, qui sera alignée sur *la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations*.

**La présente étude de la portée vise à soutenir l'important travail réalisé par les membres des Premières Nations, qui ont le droit d'exercer leur autodétermination en prenant soin de leurs citoyens, quel que soit leur lieu de résidence.** Pour cela, ils s'emploient à trouver des méthodes qui respectent les droits inhérents et issus de traités, les titres et la compétence. Compte tenu de la surreprésentation de l'itinérance parmi les membres des Premières Nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, il est nécessaire de poursuivre les travaux de recherche et la défense d'intérêts afin de provoquer un changement durable.



# Méthode

Auteure principale de la présente analyse et boursière postdoctorale, Jessica Rumboldt travaille dans le domaine de l'itinérance autochtone à l'OCl. Avec l'aide du CCA, de l'APN et de ses collègues à l'OCl, elle a adopté une approche progressive pour l'analyse.

Les principales phases et activités du projet sont décrites ci-dessous.

## Phase 1 : Engagement et collecte de renseignements

**Établissement des objectifs et création du cercle consultatif autochtone :** Avant de commencer le projet, nous nous sommes réunis avec l'équipe du projet pour établir les objectifs, la méthode, le calendrier et les résultats attendus du projet. Nous avons également envisagé avec nos partenaires la mise sur pied du Cercle consultatif autochtone (CCA).

**Première réunion du CCA :** Au cours de la réunion consacrée aux objectifs, nous avons aussi établi un calendrier des réunions mensuelles et des plans de cérémonie avec l'équipe du projet et le CCA.

**Participation des aînés et cérémonie :** L'aîné Alex Jacobs, membre de la Première Nation de Whitefish Lake, a dirigé la première réunion du CCA dans le cadre d'une cérémonie.

**Examen de la documentation de référence :** Nous avons examiné des renseignements, des données et des rapports pertinents, tels que cela avait été établi par l'APN.

## Phase 2 : Analyse documentaire – collecte des données

**Bibliographie annotée :** Nous avons réalisé une bibliographie annotée pour tous les documents recueillis lors des étapes initiales de la recherche.

**Deuxième réunion du CCA :** Nous avons tenu des réunions mensuelles avec le CCA pour discuter de la documentation amassée et des prochaines étapes pour résumer chacun des articles pertinents.

### Phase 3 : Analyse documentaire – analyse

**Résumer la documentation :** Nous avons résumé tous les articles pertinents et nous avons accordé une attention particulière à certains thèmes cernés dans la documentation.

**Analyse :** Nous avons réalisé une analyse thématique des données et de la documentation.

**3<sup>e</sup> Réunion du CCA :** Nous avons consulté avec le CCA pour discuter des résultats de l'analyse.

### Phase 4 : Rapport Final

**Rapport final :** Nous avons élaboré le rapport final en nous basant sur les résultats de l'analyse documentaire.

**4<sup>e</sup> Réunion du CCA :** Nous avons consulté le CCA afin de mettre en contexte les recommandations élaborées à partir des résultats de l'analyse.

**Stratégie de mobilisation ou de diffusion des connaissances :** Notre équipe des communications a travaillé avec l'équipe du projet pour élaborer le rapport final et appuyer la mobilisation des connaissances.

## Cercle consultatif autochtone (CCA)

La phase 1 du projet a consisté à mettre sur pied le Cercle consultatif autochtone, à planifier les cérémonies, à établir des objectifs et à examiner la documentation de base. Pour commencer, nous avons demandé à l'aîné Alex Jacobs d'animer une cérémonie. L'OCI a compris que pour mener à bien ce travail, il fallait consulter avec les communautés autochtones et encourager leur participation. Son comité consultatif indépendant existant a accepté de soutenir le projet et de contribuer sur le plan de protocoles et de modes de savoir autochtones. Les organismes suivants ont aussi accepté de participer au projet : Aboriginal Coalition to End Homelessness, Coalition of Hamilton Indigenous Leadership, End Homelessness Winnipeg, Na-Me-Res, la Portland Hotel Society et Wabano. De plus, des réunions virtuelles mensuelles ont été organisées pour recueillir des commentaires tout au long des différentes étapes du projet et orienter ainsi notre approche, notre méthode, nos recommandations et les produits livrables.

## Collecte de données

À partir de l'engagement auprès du CCA, une bibliographie annotée a été créée en utilisant les expressions-clés suivantes pour la recherche documentaire :

**Indigenous/First Nations/Aboriginal/Native homelessness in Canada** (*Itinérance chez les Autochtones/Premières Nations au Canada*); **housing** (*logement*); **experiences of homelessness** (*situations d'itinérance*); **causes of homelessness** (*causes de l'itinérance*); **urban/rural homelessness** (*itinérance urbaine/rurale*); **understanding homelessness** (*comprendre l'itinérance*); **housing and health** (*logement et santé*); **housing outreach** (*soutien au logement*); **definition of homelessness** (*définition de l'itinérance*); **poverty in Canada** (*pauvreté au Canada*); **street community census** (*recensement des personnes en situation d'itinérance*); **homeless shelters in Canada** (*refuges pour les personnes sans-abris au Canada*); **homelessness and mental illness** (*itinérance et maladie mentale*); **causes of homelessness** (*causes de l'itinérance*); **housing interventions** (*interventions en matière de logement*); **Aboriginal People Canada** (*peuples autochtones au Canada*); **Indigenous People Canada** (*peuples autochtones au Canada*); **First Nations** (*Premières Nations*); **status Indians** (*Indiens inscrits*); **non-status Indians** (*Indiens non inscrits*); **homeless publications** (*publications sur l'itinérance*); **housing** (*logement*); **on-reserve** (*à l'intérieur des réserves*); **off-reserve** (*à l'extérieur des réserves*); **Two-Spirit** (*personnes bispirituelles*); **reserve** (*réserve*); **culturally appropriate services** (*services adaptés à la culture*); **Indigenous children/families/men/women/youth** (*enfants/familles/hommes/femmes/jeunes Autochtones*).

Durant la recherche documentaire, nous avons donné la priorité à la documentation non universitaire, notamment les rapports techniques, les exposés de principe, les examens de politiques et les articles de presse (en particulier ceux d'organisations des Premières Nations). La période visée par l'analyse est de 2000 à 2021. Nous avons obtenu de la documentation en utilisant les principaux moteurs de recherche (p. ex., Google et Google Scholar), des bases de données universitaires (p. ex., PubMed, Semantic Scholar, Social Science Research Network, les bibliothèques de l'Université York), les sites Web d'organismes sans but lucratif et les sites Web des gouvernements. D'autres ressources ont été trouvées grâce aux références indiquées dans les bibliographies des articles et rapports recueillis. La documentation qualitative a été privilégiée, car la recherche visait à mettre l'accent sur les points de vue, opinions et expériences des membres des Premières Nations.

## Bibliographie annotée

Une bibliographie annotée a été créée pour fournir un synopsis de chaque source sur laquelle ce travail repose. La première bibliographie annotée présentée au CCA comprenait plus de 100 entrées. Il a été fait remarquer que la bibliographie annotée constituait un document de travail et que des ressources supplémentaires devaient y être ajoutées à différentes étapes du projet pour s'assurer de réunir toutes les informations pertinentes. Chaque citation fournie dans la bibliographie annotée a été codée par couleur pour indiquer les principaux thèmes traités dans chaque article. Les sources ont été supprimées lorsqu'elles étaient jugées peu pertinentes ou non appropriées au projet. Après avoir créé la première bibliographie annotée (qui contenait la documentation générale sur l'itinérance parmi les Autochtones), on en a établi une autre pour grouper la documentation évoquant l'itinérance parmi les Premières Nations. L'examen des sources a été continu et a constitué une étape essentielle de chaque phase du projet.

## Résumés de la documentation et développement des thèmes

Chaque article a fait l'objet d'un résumé, même s'il ne portait pas exclusivement sur les Premières Nations. Comme l'affirme Patrick (2015), il est essentiel d'incorporer la documentation qui n'est pas nécessairement axée sur l'itinérance chez les Premières Nations/Autochtones pour diverses raisons. L'itinérance chez les Premières Nations/Autochtones « est une facette du problème plus large de l'itinérance, de la pénurie de logements et de la pauvreté au Canada. Les causes de l'itinérance et les solutions sont essentiellement structurelles et doivent être comprises avant de pouvoir parler de certains segments de la population » (Patrick, 2015, p. 16). Tous les renseignements jugés utiles pour les domaines de recherche envisagés ont été examinés. Les résumés de chaque article jugé pertinent ont été catégorisés par thème. Le tableau 1 présente les thèmes et sous-thèmes retenus lors de la recherche documentaire initiale. Il est important de noter que la documentation existante comportait d'importantes lacunes concernant certains thèmes, dont les situations d'itinérance des 2ELGBTQIA+ des Premières Nations et le fait de ne pas recourir aux services.

Tableau 1 : Thèmes et sous-thèmes de recherche initiaux

Thème	Sous-thèmes
Sexe	Situations des membres 2ELGBTQIA+ des Premières Nations
	Situations des femmes des Premières Nations
	Situations des hommes des Premières Nations
	Parentalité
Âge	Situations des jeunes des Premières Nations
	Situations des adultes des Premières Nations
	Situations des aînés des Premières Nations
Lieu	Situations en milieu urbain
	Situations en milieu rural
	Migration
Approches pour lutter contre l'itinérance	Logement d'abord
	Services de proximité et soutien
	Sécurité culturelle, programmes et services dirigés par les Premières Nations
	Pratiques exemplaires et approches fondées sur des atouts
	Le fait de ne pas recourir aux services
Comprendre l'itinérance	Systèmes d'oppression, de racisme et de discrimination croisés
	Statistiques actuelles
	Définitions de l'itinérance
	Points de vue et définitions des Premières Nations concernant le « foyer »
Facteurs menant à l'itinérance	Traumatismes, y compris les traumatismes intergénérationnels
	Système des pensionnats indiens
	Pauvreté
	Santé et bien-être
	Système de justice pénale
	Santé mentale
	Consommation de substances
	Système de protection de l'enfance
	Emploi
	Racisme systémique, obstacles et systèmes publics

Après un examen détaillé et un affinement de la recherche visant à centrer les efforts sur l'itinérance parmi les Premières Nations, on a fusionné certains thèmes. Le tableau 2 met en évidence les thèmes et sous-thèmes qui ont été étudiés dans la recherche documentaire axée sur l'itinérance chez les Premières Nations.

Tableau 2 : Thèmes et sous-thèmes de recherche retenus

Thème	Sous-thèmes
<b>Comprendre l'itinérance parmi les Premières Nations</b>	<b>Premières Nations au Canada (statistiques)</b>
	<b>Définitions des termes « foyer » et « itinérance »</b>
	<b>Situation des sans-abris des Premières Nations</b>
	<b>Formes d'itinérance chez les Premières Nations</b>
<b>Sexe</b>	<b>Situations des membres 2ELGBTQIA+ des Premières Nations</b>
	<b>Situations des femmes des Premières Nations</b>
	<b>Situations des hommes des Premières Nations</b>
<b>Âge</b>	<b>Situations des jeunes des Premières Nations</b>
	<b>Situations des adultes des Premières Nations</b>
	<b>Situations des aînés des Premières Nations</b>
<b>Lieu</b>	<b>Situations en milieu rural et itinérance dans les réserves des Premières Nations</b>
	<b>Situations en milieu urbain et itinérance des membres des Premières Nations hors des réserves</b>
	<b>Migration</b>
<b>Facteurs menant à l'itinérance</b>	<b>Système des pensionnats indiens et traumatisme intergénérationnel</b>
	<b>Santé physique et mentale (y compris la toxicomanie)</b>
	<b>Racisme systémique, obstacles et systèmes publics (p. ex., l'éducation, l'emploi, le système de justice pénale, le système de protection de l'enfance, la pauvreté)</b>
<b>Approches pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations</b>	<b>Pratiques exemplaires et approches fondées sur les atouts<sup>2</sup></b>
	<b>Le fait de ne pas accéder aux services</b>

2. Il existe des lacunes dans la documentation actuelle sur les approches fondées sur les atouts des Premières Nations et sur le fait de ne pas accéder aux services. En ce qui concerne les futures recherches, il est recommandé qu'elles portent sur les pratiques exemplaires, les approches fondées sur les atouts et les services de logement et de lutte contre l'itinérance auxquels les membres des Premières Nations au Canada n'accèdent pas.

Les thèmes *Sexe*, *Âge* et *Lieu* sont davantage axés sur les situations des personnes, des communautés et des familles des Premières Nations. En comparaison, d'autres thèmes (par exemple, *système des pensionnats indiens ou racisme systémique, obstacles et systèmes publics*) portent davantage sur les interactions de systèmes plus vastes et les facteurs qui influent sur l'itinérance. Ces thèmes et sous-thèmes jouent un rôle important dans la compréhension de l'itinérance chez les Premières Nations et la façon d'aborder ce sujet dans un contexte canadien.



# Analyse documentaire

## Approche fondée sur des distinctions

En général, le gouvernement canadien considère les citoyens autochtones comme des pupilles de l'État depuis la Confédération. Cela a conduit à une gestion, à une définition et à une documentation des personnes autochtones en général et de leurs droits (Akee et Feir, 2018). En vertu de la *Loi constitutionnelle de 1982*, il existe trois populations autochtones juridiquement définies au Canada : les Premières Nations, les Métis et les Inuits (Akee et Feir, 2018). Le terme « Premières Nations » fait référence aux personnes qui s'identifient sous cette appellation et qui ne sont pas obligatoirement reconnues en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Peters, 1998). Le terme « Premières Nations » est devenu largement utilisé en raison de l'activisme politique en faveur des droits des Autochtones au Canada. Selon l'Assemblée des Premières Nations (2013) :

La population des Premières Nations représente plus de 50 nations et groupes linguistiques distincts et [...] est composée de 634 communautés (ou « réserves »). Les Premières Nations entretiennent une relation particulière avec la Couronne canadienne depuis la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire lorsque leurs droits fonciers inhérents à la terre et leurs avantages d'État ont été mentionnés dans divers traités — dont un grand nombre n'ont pas encore été appliqués. (p. 19)

Bien qu'il soit également important de prendre en compte les infrastructures juridiques qui ont un impact sur les Métis et les Inuits, les résultats de la recherche laissent penser que les infrastructures régissant les membres des Premières Nations inscrits sont les plus envahissantes et systématiques (Akee et Feir, 2018). En 1951, le gouvernement fédéral a mis en place un registre des Indiens centralisé pour enregistrer officiellement tous les membres des Premières Nations inscrits (Affaires autochtones et du Nord Canada [AANC], 2010). Le Registre des Indiens a conduit au concept d'appartenance à une bande, qui exige que toutes les personnes soient considérées comme des membres des Premières Nations inscrits, quel que soit leur lieu de résidence (AANC, 2010). Certains droits et avantages sont conférés par les définitions juridiques d'un Indien inscrit des Premières Nations, notamment le droit de voter aux élections de la bande, de résider dans la réserve et de posséder ou d'hériter de terres dans la réserve (Akee et Feir, 2018; Furi et Wherrett, 2003). Par ailleurs, d'autres droits et avantages accessibles aux personnes non inscrites au Canada ont historiquement été limités par la mise en place du statut d'Indien inscrit des Premières Nations (Akee et Feir,

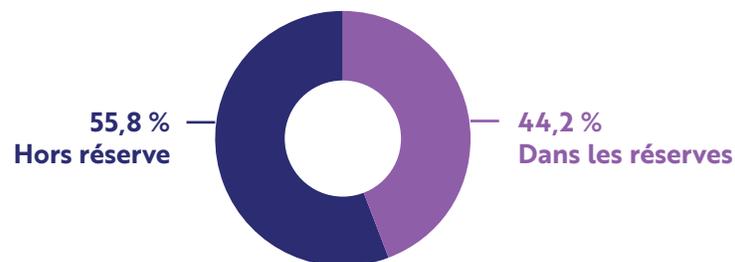
2018; Furi et Wherrett, 2003). La recherche sur l’itinérance parmi les Premières Nations nécessite une approche différente de celle employée pour les personnes non autochtones, car les conditions de vie et de logement dans les communautés des Premières Nations sont difficiles, les modèles migratoires des Premières Nations sont différents et l’héritage colonial a déstabilisé leurs systèmes sociaux traditionnels (Harvey, 2016). Grâce à l’orientation de l’APN, une approche fondée sur les distinctions a été adoptée pour l’analyse : elle permet de mieux prendre en compte les situations d’itinérance des Premières Nations à l’intérieur et à l’extérieur des réserves.

## Premières Nations au Canada

Selon Statistique Canada (2019), le Canada comptait 1 673 780 Autochtones en 2016, soit 4,9 % de la population totale. La plupart des Autochtones se disaient appartenir à l’un des trois groupes suivants : Premières Nations, Métis ou Inuk (Inuits) (Statistique Canada, 2019). Ainsi, 58,4 % (977 235) de la population autochtone au Canada étaient des Premières Nations, 35,1 % (587 545) étaient des Métis et 3,9 % (65 025) étaient des Inuits (Statistique Canada, 2019)<sup>3</sup>. L’expression « membres des Premières Nations » désigne à la fois des Indiens inscrits et des Indiens non inscrits (Statistique Canada, 2021). Le Canada compte plus de 630 communautés des Premières Nations représentant plus de 50 nations et 50 langues autochtones (Statistique Canada, 2021). La figure 1 ci-dessous présente la répartition de la population des Premières Nations ayant le statut d’Indien inscrit à l’intérieur ou à l’extérieur des réserves en 2016.

Figure 1 : Répartition de la population des Premières Nations ayant le statut d’Indien inscrit

### Répartition de la population des Premières Nations ayant le statut d’indien inscrit par résidence dans ou en dehors des réserves, Canada, 2016



Statistique Canada. (2017). Série « Perspective géographique », Recensement de 2016. Numéro au catalogue de Statistique Canada : 98-404-X2016001, Ottawa, Ontario.

3. On comptait 21 305 personnes ayant déclaré plus d’une identité autochtone, et 22 670 qui ont été catégorisées comme ayant une identité autochtone non mentionnée ailleurs, en plus de celles qui ont déclaré une seule identité autochtone (Statistique Canada, 2019).

En vertu de la *Loi sur les Indiens*, le statut d'Indien inscrit ou des traités concerne 76,2 % (744 855 personnes) de la population des Premières Nations (Statistique Canada, 2019). Les 23,8 % restants (232 380 personnes) ne sont pas inscrits en vertu de la Loi. Le pourcentage de citoyens des Premières Nations qui ne possèdent pas le statut d'Indien inscrit ou des traités a augmenté de 75,1 % entre 2006 et 2016 (Statistique Canada, 2017). Durant cette période, la population des membres des Premières Nations a augmenté de 39,3 % (Statistique Canada, 2017). Cela englobe les personnes possédant le statut d'Indien inscrit ou des traités en vertu de la Loi sur les Indiens et celles non inscrites (Statistique Canada, 2017). En 2016, 29,2 % des membres des Premières Nations avaient 14 ans ou moins, soit plus de quatre fois le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus (6,4 %) (Statistique Canada, 2017).

En 2016, 44,2 % des membres des Premières Nations possédant le statut d'Indien inscrit ou des traités résidaient dans une réserve (Statistique Canada, 2017). Entre 2006 et 2016, le nombre de membres des Premières Nations vivant à l'intérieur et à l'extérieur des réserves a augmenté (Statistique Canada, 2017). Selon le recensement de 2016, plus de 50 % des membres des Premières Nations habitent dans les provinces de l'Ouest du Canada (Statistique Canada, 2017). Ainsi, 11,7 % des membres des Premières Nations vivent en Saskatchewan, 13,4 % au Manitoba, 14 % en Alberta et 17,7 % en Colombie-Britannique (Statistique Canada, 2017). Parmi les provinces, l'Ontario regroupe la plus grande population, soit 24,2 % des citoyens des Premières Nations (Statistique Canada, 2017). En comparaison, 2,1 % de la population des Premières Nations réside dans les territoires, et 7,5 % dans les provinces de l'Atlantique (Statistique Canada, 2017).

## Définitions du foyer et de l'itinérance

**Bien que la présente analyse soit centrée explicitement sur les Premières Nations, la plupart des recherches sur les perceptions du foyer et de l'itinérance s'appliquent aux individus et aux modes de savoir autochtones de partout au Canada.** L'analyse documentaire est motivée par la volonté de comprendre les concepts de foyer et d'itinérance propres aux Premières Nations. L'état actuel de la recherche ne permet pas de saisir la signification du foyer et de l'itinérance parmi les Premières Nations. Il est important de tenir compte de cette lacune. Les concepts de foyer et d'itinérance sont relativement contemporains; ils ont gagné en importance dans les discours et les politiques durant la deuxième partie du XIII<sup>e</sup> siècle (Bahr, 1968; Jackson, 1985; Thistle, 2017; Weissman, 2013). Selon des études, l'itinérance est devenue une préoccupation politique importante très récemment, c'est-à-dire à la fin des années 1980 et dans les années 1990, en raison des réductions de budget dans les services sociaux, y compris

le logement et l'aide sociale, destinés aux Canadiens à faible revenu (Thistle, 2017). Ainsi, la diminution rapide de l'aide sociale et le désinvestissement dans le logement abordable ont amené des milliers de personnes à vivre dans la rue et dans des refuges (Thistle, 2017). Ces changements ont entraîné une augmentation considérable du nombre de sans-abris au Canada. Entre-temps, le gouvernement fédéral a délégué la gouvernance et le financement du logement aux provinces (Hulchanski, 2003). Ceci a eu pour effet de limiter considérablement les fonds alloués au logement et d'entraîner une dépendance excessive à l'égard du secteur caritatif. Étant donné l'augmentation progressive de l'itinérance à la suite de ces changements de politique, celle-ci est devenue plus visible et attire plus l'attention du public (Thistle, 2017).

**Il existe des différences importantes entre les définitions autochtones et occidentales du foyer et de l'itinérance.** Pour mieux identifier des options de logement adaptées aux Premières Nations il faut mieux comprendre la façon dont les Premières Nations considèrent le foyer et l'itinérance. Prendre en compte adéquatement les définitions du foyer et de l'itinérance des Premières Nations permettrait à celles-ci, aux gouvernements et aux fournisseurs de services d'allouer des ressources culturellement appropriées aux Premières Nations, en particulier à celles vivant une situation de crise (Thistle, 2017). La documentation existante dénote un manque de compréhension des définitions du foyer et de l'itinérance des Premières Nations – ce qui constitue une lacune.

## Foyer

**Dans la société canadienne, le foyer est décrit selon un point de vue occidental et colonial qui diffère considérablement de la perception des Autochtones (Alaazi et al., 2015).** Le point de vue occidental considère le foyer comme une « ... force sociale animée génératrice de rôles de genres, d'habitudes de travail et de manières domestiques propres » » (Homeward Trust Edmonton et al., 2015, p. 19, cité dans Thistle, 2017). Selon Thistle (2017), la perception occidentale du foyer est souvent liée à une structure physique ou simplement à un « bâtiment de briques et de mortier » (p. 14). Par contre, les perceptions autochtones du foyer mettent souvent en évidence des réseaux de responsabilités et de relations (Alaaziet al., 2015; Memmott et al., 2003; Thistle, 2017; Turner, 2008; Turner, 2014). Ces réseaux englobent les relations avec les plantes, les animaux, les éléments et les esprits (Memmott et al., 2003; Thistle, 2017; Turner, 2008; Turner, 2014). Ils comprennent également les liens avec les terres, l'eau, la Terre et les territoires, ainsi que ceux avec les réseaux de parenté entre les personnes, les enseignements, les chants, les noms, les histoires et les ancêtres (Memmott et al., 2003; Thistle, 2017; Turner, 2008; Turner, 2014).

Les concepts, les routines et les comportements qui sont culturellement enracinés dans la création d'un foyer sont souvent appelés pratiques domestiques autochtones (Blunt et Dowling, 2006; Mallett, 2004). Ces pratiques peuvent être relationnelles, matérielles, spirituelles et affectives (Blunt et Dowling, 2006; Mallett, 2004). Christensen (2016) a constaté que « la dynamique des pratiques domestiques [fait] partie intégrante des voies d'entrée et de sortie de l'itinérance, et [illustre] tout particulièrement le rôle et l'importance de la famille dans la santé et la notion de foyer autochtones » (p. 86) *[traduction de l'anglais]*. Les facteurs individuels qui favorisent l'itinérance parmi les Autochtones sont exacerbés lorsque les pratiques domestiques autochtones ne sont pas prises en compte dans les politiques de logement occidentales (Blunt et Dowling, 2006; Christensen, 2016; Mallett, 2004).

Bien que les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits aient des définitions et perceptions différentes du foyer, elles partagent des caractéristiques communes (Christensen, 2016). Selon Christensen (2016), pour les peuples autochtones en général, le foyer ne se réduit pas à « ... quatre murs et un toit » (p. 87) *[traduction de l'anglais]*. Au contraire, la notion de foyer est souvent associée à des liens culturels profonds, ainsi qu'au bien-être physique et mental (Christensen, 2016). Lorsque ces liens sont supprimés ou manquants, les Autochtones peuvent se sentir coupés de leurs racines ou sans foyer (Christensen, 2013).

**L'itinérance autochtone ne peut pas être considérée uniquement comme une conséquence des pratiques coloniales qui ont déplacé des citoyens autochtones et les ont déposés de leurs systèmes de gouvernance et de leurs lois, territoires, histoires, visions du monde, ancêtres et récits traditionnels.** Pour décrire les situations d'itinérance propres aux Premières Nations, Kauppi et al. (2013) font référence à Faries (2012) :

À l'époque précédant le premier contact, c'est-à-dire avant l'influence des Européens, aucun Cri n'avait connu l'itinérance. Tous les membres de la communauté avaient une maison parce que leur société était basée sur l'existence de grandes familles élargies au sein desquelles chaque membre était pris en charge et faisait partie intégrante de la famille. La société traditionnelle était égalitaire, car tout était basé sur le partage. Cependant, à cause de la colonisation, les Cris, en tant que race de personnes, sont devenus des sans-abris. C'est surtout parce que nos terres ancestrales, qui sont maintenant connues sous le nom de Canada, nous ont toutes été enlevées. Nous ne pouvons même pas accéder légalement à une de nos terres traditionnelles. Ainsi, une race de personnes, d'un échelon macroscopique, a été laissée sans abri. Si l'on étudie en détail l'histoire, nous sommes tous sans-abris à cause de la colonisation et de l'oppression connexe. (p. 44) *[traduction de l'anglais]*

Les forces coloniales ont également cherché à éliminer les pratiques cérémonielles et les institutions culturelles autochtones essentielles qui contribuaient à la définition du foyer (par exemple, les cérémonies, les langues et le matriarcat) (Christensen, 2013).

## Itinérance

**La compréhension de l’itinérance ne peut pas se limiter à une maison ou à une structure physique (Belanger et Lindstrom, 2016).** Pour de nombreuses personnes, l’itinérance n’est pas une situation statique, mais plutôt une expérience fluide où le statut de logement est précaire (Gaetz et al., 2012). La définition de l’itinérance développée par l’Observatoire canadien sur l’itinérance (OCI) (2012) est la suivante :

L’itinérance décrit la situation d’un individu, d’une famille ou d’une collectivité qui n’a pas de logement stable, sécuritaire, permanent et adéquat, ou qui n’a pas la possibilité, les moyens ou la capacité immédiate de s’en procurer un. C’est le résultat d’obstacles systémiques et sociétaux, d’un manque de logements abordables et adéquats, des défis financiers, mentaux, cognitifs, physiques ou comportementaux subis par une personne ou une famille et/ou du racisme et de la discrimination. La plupart des gens ne choisissent pas d’être sans abri, car l’expérience est généralement négative, désagréable, néfaste, dangereuse, stressante et affligeante. (Gaetz et al., 2012)

### **La Définition canadienne de l’itinérance est organisée dans une typologie à quatre volets (OCI, 2012) :**

- 1) les personnes sans-abris** qui vivent dans la rue ou dans des lieux qui ne sont pas conçus pour loger des êtres humains;
- 2) les personnes utilisant les refuges d’urgence**, y compris celles qui demeurent dans des refuges d’urgence de nuit en raison de la violence familiale;
- 3) les personnes logées provisoirement**, c’est-à-dire celles dont l’hébergement est temporaire et qui ne possèdent pas le droit de demeurer dans l’endroit;
- 4) les personnes à risque d’itinérance**, c’est-à-dire celles qui ne sont pas sans-abri, mais dont la situation économique ou de logement est précaire.

La figure 2 ci-dessous présente une typologie détaillée de la Définition canadienne de l’itinérance.

Figure 2 : Typologie de la Définition canadienne de l'itinérance

Catégorie d'hébergement	Condition de vie	Définition générique
<b>1. SANS-ABRI</b> Comprend les personnes qui n'ont pas de logement et qui n'accèdent pas aux refuges ou hébergements d'urgence, sauf lorsque les conditions météorologiques sont extrêmes. Dans la plupart des cas, ces personnes restent dans des endroits qui ne sont pas conçus pour l'habitation humaine.	<b>1.1</b> <b>Personnes vivant dans des endroits publics ou privés sans autorisation ni contrat</b>	• Lieu public tel un trottoir, une place publique, un parc, une forêt, etc. • Lieu privé et bâtiments inoccupés (squattant)
	<b>1.2</b> <b>Personnes vivant dans des endroits non conçus pour l'habitation humaine permanente</b>	• Dans des voitures ou autres véhicules • Dans des garages, des greniers, des placards ou des bâtiments qui ne sont pas destinés à servir d'habitation humaine • Dans des abris de fortune, des cabanes ou des tentes
<b>2. PERSONNES UTILISANT LES REFUGES D'URGENCE</b> Il s'agit de personnes qui, bien que des sans-abri en théorie (ils n'ont pas de logement permanent), font usage des refuges d'urgence et des soutiens du système qui sont généralement à la disposition des utilisateurs gratuitement. Un tel hébergement est une réaction institutionnelle à l'itinérance fourni par de organismes gouvernementaux, sans but lucratif, confessionnels, et/ou des bénévoles.	<b>2.1</b> <b>Refuges d'urgence de nuit pour les sans-abri</b>	Installations conçues pour répondre aux besoins immédiats des personnes sans-abri. De tels refuges d'urgence à court terme peuvent desservir une sous-population, telle par exemple les femmes, les familles, les jeunes ou les autochtones. Certains refuges d'urgence permettent à leurs clients de rester sur les lieux de façon soutenue tandis que d'autres offrent des services à court terme et sont conçus pour pouvoir répondre à des besoins spécifiques, tels durant un climat extrême.
	<b>2.2</b> <b>Refuges Violence faite aux femmes (VAW)</b>	
	<b>2.3</b> <b>Refuges d'urgence pour personnes fuyant un désastre naturel ou la destruction de leur hébergement en raison d'incendies, d'inondations, etc.</b>	
<b>3. PERSONNES LOGÉES PROVISOIREMENT</b> Décrit les situations dans lesquelles des gens qui sont autrement sans refuge permanent, accèdent à un hébergement qui n'offre pas de possibilités de permanence. Les personnes logées provisoirement peuvent accéder à des logements temporaires ou subventionnés fournis par le gouvernement ou par le secteur sans but lucratif, ou prendront des mesures indépendantes pour accéder à un hébergement à court terme.	<b>3.1</b> <b>Logements transitoires pour sans-abri</b>	Logement transitoire appuyé par les systèmes dont le but est de faire le pont entre l'itinérance sans refuge ou les refuges d'urgence et les logements permanents.
	<b>3.2</b> <b>Personnes vivant temporairement avec d'autres, mais sans garantie de résidence soutenue ou de possibilité immédiate d'accès à un logement permanent</b>	Souvent appelés des «couch surfers», c'est-à-dire des personnes qui passent d'un sofa à l'autre, ou les sans-abri cachés, ces personnes restent chez des amis, de la famille, ou même des étrangers.
	<b>3.3</b> <b>Personnes accédant à des logements de location temporaires et à court terme sans droit au maintien dans les lieux</b>	Dans certains cas, des sans-abri choisissent de louer un logement temporaire et demeurent dans une chambre de motel, une maison d'hébergement, un hôtel à chambre individuelle, une maison de chambre, etc.
	<b>3.4</b> <b>Personnes recevant des soins institutionnels sans situation de logement permanente</b>	Personnes risquant de devenir des sans-abri à la sortie des établissements institutionnels, tels les établissements carcéraux, les institutions médicales et de santé mentale, les programmes de traitement en établissement et les centres de gestion du sevrage et les établissements pour enfants.
	<b>3.5</b> <b>Hébergement / centres d'accueil pour nouveaux immigrants et réfugiés</b>	Avant de se trouver leur propre logement, les nouveaux immigrants et réfugiés peuvent être logés temporairement avant de recevoir un soutien d'établissement et une orientation sur la vie au Canada.

Figure 2 : Typologie de la Définition canadienne de l'itinérance

Catégorie d'hébergement	Condition de vie	Définition générique
<b>4. PERSONNES LOGÉES DE FAÇON NON SÉCURITAIRE</b> <b>Les individus ou familles dont la situation de logement courante est dangereusement précaire ou instable sont considérés comme étant logés de façon non sécuritaire. Ils vivent dans un logement qui est conçu pour l'habitation humaine permanente et qui pourrait potentiellement être permanent (contrairement aux logements provisoires). Cependant, en raison de difficultés externes, de la pauvreté, de la discrimination, d'un manque d'autres logements disponibles et abordables, et/ou de l'état inadéquat de leur logement courant (qui peut être surpeuplé ou ne pas répondre aux normes de la santé et sécurité publiques), les résidents peuvent être «à risque» de devenir sans-abri.</b>	<b>4.1 Personnes à risque imminent de devenir sans-abri</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes dont l'emploi est précaire</li> <li>• Personnes vivant soudainement le chômage</li> <li>• Ménages faisant face à une expulsion</li> <li>• Logements avec soutiens transitoires qui sont sur le point d'être supprimés</li> <li>• Personnes aux prises avec des maladies mentales, des accoutumances actives, des problèmes de consommation d'alcool et de drogues, et/ou des problèmes de comportement</li> <li>• Détérioration des relations familiales</li> <li>• Personnes faisant face à, ou vivant avec la menace directe de violence</li> </ul>
	<b>4.2 Individus et familles logés de manière précaire</b>	<p>Ceux qui font face à des défis qui peuvent ou non les laisser sans abri dans le futur immédiat ou proche. La SCHL définit un domicile à besoin impérieux en matière de logement de la sorte : «On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité.»</p>

Source : Gaetz, S.; Barr, C.; Friesen, A.; Harris, B.; Hill, C.; Kovacs-Burns, K.; Pauly, B.; Pearce, B.; Turner, A.; Marsolais, A. *Définition canadienne de l'itinérance*, Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance, Toronto, 2012.

En examinant en détail la définition canadienne, Thistle (2017) requalifie cette description en la nommant « itinérance propre aux colons ». La définition canadienne de l'itinérance ne tient pas compte du rôle qu'a joué la violence coloniale dans le passé ni de celui qu'elle continue de jouer actuellement dans l'itinérance des Autochtones, notamment des Premières Nations. Pour cette raison, une définition coloniale de l'itinérance ne peut pas aborder les situations distinctes d'itinérance vécues par les citoyens autochtones, en particulier les Premières Nations (Thistle, 2017). Il est nécessaire d'établir une définition de l'itinérance propre aux Premières Nations, car celles actuelles sont trop souvent pan-autochtones.

Selon la définition de l'Aboriginal Standing Committee on Housing and Homelessness (ASCHH) (2012), l'itinérance concerne des personnes, des familles ou des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui ne possèdent pas un logement sûr, permanent et convenable ou qui n'ont pas la possibilité, les moyens ou la capacité d'obtenir rapidement un tel logement. Ainsi, l'itinérance autochtone

ne se caractérise pas par un manque de structure de résidence, comme le laisse entendre la définition coloniale (ASCHH, 2012; Thistle, 2017). L'itinérance autochtone est plus sûrement décrite et comprise à travers le prisme d'une vision du monde autochtone (ASCHH, 2012; Thistle, 2017). Selon cette vision autochtone, les personnes, les familles et les communautés qui ont été privées de leurs liens avec la terre, l'eau, les lieux d'appartenance, la famille, les proches, les réseaux sociaux, les animaux, leur culture, leur langue et leur identité s'inscrivent dans une définition de l'itinérance autochtone à multiples facettes (ASCHH, 2012; Thistle, 2017). Il est important de noter que les personnes qui vivent ce type d'itinérance n'arrivent pas à établir un nouveau lien culturel, spirituel, affectif ou physique avec leur identité autochtone ou retrouver leurs relations perdues (ASCHH, 2012; Thistle, 2017). Selon une documentation de plus en plus nombreuse :

L'itinérance autochtone est le résultat de relations autochtones saines brisées par les processus historiques de la colonisation, tels que les déplacements géographiques, et la perte de l'identité, de la culture, de la langue, du domicile et de la cosmologie autochtones. À bien des égards, les jeunes Autochtones ont fait les frais des projets d'édification de l'État-nation canadien, qui ont abouti à des institutions telles que les pensionnats indiens et les services de protection de l'enfance. L'enlèvement d'enfants autochtones à leur famille pour les placer dans des institutions publiques a provoqué une profonde déstabilisation culturelle, détruit les institutions chargées de la socialisation des citoyens autochtones et traumatisé des générations de membres des Premières Nations, de Métis et d'Inuits. Faire face à la fois à une perte de parenté et d'identité et subir des contraintes affectives et psychologiques extrêmes liées à une prise en charge et à un traumatisme intergénérationnel sous-jacent sont des facteurs clés de l'itinérance des jeunes Autochtones. (Kidd et al., 2019, p. 164) *[Traduction de l'anglais]*

**Selon Thistle (2017), « l'itinérance chez les Autochtones... s'explique mieux comme le résultat d'une colonisation et d'un racisme historiques élaborés et continus de la part de ceux qui ont relocalisé les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits et qui les ont dépossédés de leurs systèmes gouvernementaux et légaux, de leurs territoires, de leurs histoires, de leur vision du monde, de leurs ancêtres et de leurs contes » (p. 6).** Par exemple, contrairement à la définition coloniale qui décrit le foyer comme une structure physique fixe, les Premières Nations du sud de l'Alberta estiment qu'un mode de vie mobile reflète davantage la vie traditionnelle des peuples autochtones des Prairies (Belanger et Lindstrom, 2016). En outre :

C'est dans ce contexte que la mobilité apparaît comme un canal important du renouveau spirituel, de l'affirmation renouvelée de la souveraineté territoriale et de la reproduction économique. C'est également dans ce contexte que des idées, telles que la mobilité, le foyer et la terre, ont sans doute pris des significations différentes. Ce que nous constatons dans le sud de l'Alberta est un processus répandu au Canada : les terres natales cartographiées par les Premières Nations au cours de siècles d'interaction écologique sont supplantées par une carte coloniale qui « fait autorité » et qui prône les concepts étrangers récents de propriété et d'utilisation des terres. (Belanger et Lindstrom, 2016, p. 162)

Young (1998) a présenté le concept d'« itinérance spirituelle » pour décrire l'itinérance autochtone, qui englobe les effets d'une scission entre la personne et sa spiritualité, son identité et ses connaissances ancrées dans sa culture. Memmott et Chambers (2008) ont élargi cette définition de la manière suivante :

Un état issu de la séparation de la terre traditionnelle et des réseaux familiaux et de parenté (mentionnés ci-dessus comme étant le résultat de politiques gouvernementales historiques) et provoquant une crise d'identité personnelle dans laquelle la compréhension ou la connaissance d'une relation personnelle avec le pays, la famille et les systèmes d'identité autochtones est devenue confuse ou absente. (p. 2)

## État actuel de l'itinérance parmi les Premières Nations

**Au Canada, l'itinérance autochtone est un problème qui perdure depuis plus de 200 ans et qui n'a pourtant reçu que très peu d'attention (Thistle, 2017).** Même s'ils ne représentent que 4 % de la population canadienne, les Autochtones sont touchés par l'itinérance d'une manière disproportionnée par rapport à la taille de leur population (Belanger et al., 2013; Harvey, 2016; Sider, 2005). Selon Gaetz et al. (2014) :

Bien qu'ils ne représentent que 4,3 % de la population canadienne totale, les Autochtones représentent un pourcentage disproportionné de la population des sans-abri dans les collectivités du pays. Ils constituent 16 % de la population des sans-abri à Toronto, 30 % à Ottawa, 46 % à Saskatoon, plus de 60 % à Winnipeg et plus de 70 % à Regina. Au Canada, on ne peut pas vraiment discuter de l'itinérance, ni de ses solutions, sans aborder explicitement l'itinérance autochtone. (p. 60)

Bien qu'ils ne représentent que 0,6 % de la population montréalaise, les Autochtones constituent 10 % de la population des sans-abris (Latimer, et al., 2015).

La surreprésentation des Autochtones au sein de la population des sans-abris s'explique en grande partie par les faits suivants : l'absence de politiques et de pratiques culturellement appropriées pour lutter contre l'itinérance; les promesses des traités non tenues; le manque de soutiens destinés aux Autochtones en milieu rural et urbain; des logements et des locations inadéquats à l'intérieur et à l'extérieur des réserves; l'incapacité de l'État à fournir aux communautés autochtones des services et des possibilités essentiels en matière

d'infrastructures, de santé, d'éducation et d'emploi (Thistle, 2017). L'héritage du colonialisme canadien a empêché les Premières Nations de répondre à leurs besoins en matière de logement (Akee et Feir, 2018). L'accès inadéquat aux ressources financières, à l'acquisition de capacités et à des structures de gouvernance fiables en matière de logement a laissé de nombreuses Premières Nations entièrement dépendantes des programmes gouvernementaux. Ainsi, le logement est devenu une source de contestation et de discordance dans de nombreuses communautés des Premières Nations (Akee et Feir, 2018). Plutôt que de répondre aux besoins en logement des Premières Nations, la fourniture de logements aux Premières Nations est fondée sur sa capacité à atteindre les objectifs financiers et de programme du gouvernement (Akee et Feir, 2018). Par conséquent, il est actuellement urgent d'améliorer les logements et les conditions de vie des membres des Premières Nations dans tout le Canada (Akee et Feir, 2018).

Le dossier du logement des Premières Nations a été réparti entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux (Akee et Feir, 2018). À cause de cette répartition, on constate un clivage entre le logement dans les réserves et celui hors des réserves, qui fait passer un grand nombre de membres des Premières Nations entre les mailles du filet (Akee et Feir, 2018). Selon la *Stratégie nationale d'habitation des Premières Nations* de l'APN, les programmes de logement fédéraux ne répon-

**Bien qu'ils ne représentent que 4,3 % de la population canadienne totale, les Autochtones représentent un pourcentage disproportionné de la population des sans-abri dans les collectivités du pays.**

**Montréal : 10 %**

**Toronto : 16 %**

**Ottawa : 30 %**

**Saskatoon : 46 %**

**Winnipeg : plus de 60 %**

**Regina : plus de 70%**

Source : Gaetz et. al (2014); Latimer, McGregor, Méthot et Smith (2015).

dent pas aux besoins des Premières Nations. En outre, « en plus du financement gouvernemental, on s'attend à ce que les communautés des Premières Nations et leurs résidents obtiennent des fonds d'autres sources pour leurs besoins en matière de logement, y compris les charges domiciliaires et les prêts du secteur privé » (p. 2). Selon le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations, « le budget 2007 a confirmé l'investissement de 300 millions de dollars pour créer un Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations (FLMPN) dont le but est de donner aux membres des Premières Nations vivant dans une réserve plus de chances de devenir propriétaires en leur offrant un soutien pour l'obtention d'un prêt du secteur privé. Le gouvernement du Canada s'attendait à ce que le Fonds contribue à la construction de 25 000 unités de logement sur dix ans » [traduction de l'anglais]. Cet objectif était considérablement exagéré, puisque les données actuelles suggèrent que seulement deux maisons ont été construites grâce à cette initiative au cours de ses cinq années de fonctionnement. En l'absence d'un plan unifié de la part du gouvernement fédéral, il appartient aux Premières Nations de tracer la voie à suivre pour leurs futurs logements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves.

Le logement des Premières Nations et les services d'infrastructures connexes évoluent vers l'autodétermination et la gouvernance des Premières Nations (Akee et Feir, 2018). En raison de la pénurie de logements à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, des citoyens des Premières Nations en situation d'itinérance ont beaucoup de mal à en trouver un logement approprié et abordable et à recevoir les traitements médicaux et de santé mentale importants dont ils ont besoin (Akee et Feir, 2018). Parmi les Premières Nations, les jeunes, les aînés, les femmes, les filles, les personnes handicapées et les personnes vivant dans le Nord sont les plus touchés par ces conditions de vie (Akee et Feir, 2018).

Chaque année, le nombre de membres des Premières Nations en situation d'itinérance ne fait qu'augmenter. Ainsi, il est de plus en plus indispensable d'effectuer des estimations nationales, qui seront plus fiables et plus approfondies que celles actuelles (Akee et Feir, 2018; Belanger et al., 2013; Schiff et coll., 2016). Akee et Feir (2018) affirment que ces estimations nationales de l'itinérance sont essentielles pour les membres Premières Nations inscrits, qui constituent le plus grand segment de la population autochtone au Canada. En 2018, ils ont constaté qu'environ 12 % des membres Premières Nations inscrits sont soit institutionnalisés, soit sans-abris. Pour cette raison, il est important de prendre en compte les particularités des situations et de l'état de l'itinérance liées à l'emplacement (Akee et Feir, 2018). Il existe un besoin croissant de reconnaître les situations rurales, les situations urbaines, l'importance de la migration et les formes particulières de l'itinérance chez les Premières Nations.

# Formes d'itinérance chez les premières nations

Les conditions de logement des membres des Premières Nations sont bien inférieures à celles de la population canadienne en général; c'est un fait largement documenté depuis des années (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; SCHL, 2004; SCHL, 2011; APNQL, 2014). La plupart des Premières Nations au Canada (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; Peters et Robillard, 2009; Peters, 2012; Patrick, 2015) connaissent des pénuries chroniques de logements qui exacerbent le surpeuplement, la présence de moisissures dangereuses et le manque de logements abordables (Harvey, 2016).

Les lacunes existantes dans la recherche sur l'itinérance autochtone rendent difficile l'évaluation de la portée et de la gravité du problème. Ainsi, ce manque de données sur les situations d'itinérance chez les Premières Nations a un impact sur la prestation de services et la défense d'intérêts liée aux politiques (Akee et Feir, 2018). D'après le *Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec*, les communautés des Premières Nations connaissent plusieurs formes d'itinérance (Harvey, 2016). Harvey (2016) précise l'ampleur du phénomène, les profils des populations à risque et les facteurs contribuant aux différents types d'itinérance autochtone. Selon l'Enquête sur le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi des Premières Nations (EDMEPN)<sup>4</sup> (2019), plus de 35,2 % des adultes des Premières Nations ont dû résider temporairement dans leur véhicule ou chez des amis ou de la famille en raison de l'absence d'autres options de logement. Parmi cette population, 36,5 % ont déclaré avoir vécu l'itinérance cachée pendant plus d'un an, tandis que 21,2 % ont été dans cette situation pendant moins d'un mois (Harvey, 2016). L'objectif de l'EDMEPN est de recueillir des données sur des aspects importants liés aux conceptions occidentales et traditionnelles du bien-être social et économique afin de mieux comprendre les situations d'emploi et de travail dans les communautés des Premières Nations.

Selon la Définition canadienne de l'itinérance (2017) :

D'après la définition canadienne de l'itinérance, la population des « itinérants cachés » fait partie de la catégorie des personnes « logées provisoirement ». Il s'agit plus précisément des personnes qui vivent « temporairement avec d'autres, mais sans garantie de résidence continue ou possibilité immédiate d'accéder à un logement permanent. » Cette situation concerne les personnes qui dorment

4. Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) coordonne et finance l'EDMEPN, qui est un projet de collaboration entre dix organisations des Premières Nations au Canada.

chez des proches, des amis, des voisins ou chez des étrangers, parce qu'ils n'ont pas d'autres possibilités. Elles ne paient généralement pas de loyer, il ne s'agit pas d'une situation de logement durable à long terme, mais elles n'ont pas la capacité de trouver leur propre logement permanent immédiatement ou dans un futur proche. Cette population est considérée comme « cachée », car elle n'accède en général pas aux soutiens et aux services, bien qu'elles soient logées de façon inadéquate. Parce qu'elles n'accèdent pas aux services, elles ne figurent pas dans les statistiques standards au sujet de l'itinérance.

Selon l'EDMEPN (2019), 8,8 % des membres des Premières Nations ont vécu une situation d'itinérance visible au moins une fois dans leur vie, cela en plus d'avoir occupé temporairement le logement d'un membre de la famille ou d'un ami. Plutôt que de se concentrer sur l'itinérance cachée, la plupart des études traitent de l'itinérance visible, c'est-à-dire dans les refuges ou dans la rue (Peters et Robillard, 2007).

## Itinérance visible

**Diverses études sur l'itinérance au Canada ont mentionné que les Autochtones sont surreprésentés parmi la population de sans-abris visibles, surtout ces dernières années (Harvey, 2016).** Cette surreprésentation reflète une disparité importante entre les conditions sociales et économiques des Autochtones et celles du reste de la population du Canada (Harvey, 2016). Cependant, les données sur cette disparité sont limitées (Belanger et al., 2013; Schiff et al., 2016; Commission de vérité et réconciliation du Canada [CVR], 2015). Dans *Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec*, Harvey (2016) dresse un bilan des situations d'itinérance parmi les Premières Nations. Ainsi, la perte de résidence est fréquemment le résultat de circonstances liées au réseau familial et à des problèmes de santé mentale exacerbés par une consommation routinière de drogue et d'alcool. Parmi les membres des Premières Nations, l'itinérance visible est plus fréquente pendant les mois d'été, car les personnes ont plus tendance à loger chez des parents ou des amis pendant l'hiver. Dans les territoires, le manque de services de lutte contre l'itinérance contribue à la migration hors des réserves en hiver (Harvey, 2016, p. 4). Le nombre de personnes en situation d'itinérance visible exerce une pression considérable sur des services déjà limités, en particulier les cliniques de santé et les postes de soins infirmiers, dont le personnel est insuffisant (Harvey, 2016).

Parmi les Premières Nations au Québec, les jeunes hommes de 18 à 35 ans représentent le groupe le plus à risque de connaître l'itinérance visible (Harvey, 2016). Cependant, Grantham (2021) estime qu'il ne semble pas exister de lien entre l'itinérance visible et l'âge, l'éducation, l'emplacement géographique, le sexe, la santé mentale ou le statut

d'emploi. Selon l'EDMEPN (2019), 9,9 % de tous les adultes des Premières Nations ont connu l'itinérance visible, ce qui signifie qu'ils ont vécu dans un bâtiment abandonné, un refuge ou dans la rue (ils sont visibles pour les autres) (Harvey, 2016). Dans cette population, 34,8 % des personnes ont indiqué qu'elles avaient été visiblement sans-abris depuis plus d'un an, tandis que 36,9 % ont déclaré qu'elles avaient été visiblement sans-abris depuis moins d'un mois (Harvey, 2016). De plus, 48,3 % des membres des Premières Nations ayant connu l'itinérance visible ont d'un casier judiciaire (Harvey, 2016). En comparaison, 14,6 % des personnes n'ayant pas connu l'itinérance visible ont un casier judiciaire (Harvey, 2016).

## Absence de logement

L'absence de logement signifie une situation dans laquelle une personne n'a pas d'hébergement après sa sortie d'une période d'incarcération ou de réadaptation (Harvey, 2016). Certains utilisent cette expression pour faire référence à l'itinérance en général afin de recadrer la question pour mettre au centre le manque de logement adéquat. Les hommes des Premières Nations de tous âges sont plus susceptibles de perdre leur maison à la suite d'une incarcération (Harvey, 2016). L'absence de logement fait également référence aux cas de personnes se retrouvant sans logement après avoir fui la violence d'un partenaire intime ou après être sorti du système de protection de l'enfance (Harvey, 2016). Parmi cette population, les jeunes femmes des Premières Nations ayant des enfants et les personnes âgées sont plus à risque de subir des actes de violence et de se retrouver ainsi sans logement (Harvey, 2016).

## Itinérance cachée

**L'itinérance cachée est une autre forme d'itinérance touchant les membres des Premières Nations, qui englobe le surpeuplement extrême, l'insalubrité et la précarité de logement (loger chez les parents ou des amis) (Harvey, 2016; Harvey, 2016).** Selon Gratham (2021), « la question de l'itinérance cachée et ses impacts potentiels ne sont pas bien connus dans les communautés et sont, de ce fait, souvent négligés » (p. 7). Or, dans les villes canadiennes, l'itinérance cachée représente une part importante de l'itinérance parmi les Premières Nations (Peters, 2012). Selon Harvey (2016), « outre la crise du logement qui sévit sur la plupart des territoires, l'ampleur de ce phénomène s'explique par la présence de valeurs familiales fortes qui se traduisent par une solidarité au sein des familles élargies ainsi que par l'absence de la notion de propriété dans la culture ancestrale des Premières Nations. » (p. 4). Pour que les politiques puissent s'attaquer à cette crise et que des fonds soient alloués de manière appropriée aux services concernés, il est essentiel de sensibiliser le public au taux d'itinérance cachée existant parmi les membres des Premières Nations (Harvey, 2016).

## Surpeuplement extrême

**En 2019, le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à un logement convenable a condamné le traitement réservé par le Canada aux membres des Premières Nations vivant dans les réserves.** Le rapport considère les conditions de logement dans les réserves comme une violation du droit à un logement adéquat (Farha, 2019). Ce manque chronique de logements adéquats contribue nécessairement à l'itinérance des membres des Premières Nations vivant dans les réserves (Peters et Robillard, 2007). Pour les sans-abris, l'accès à une assistance et à des ressources dans les villes rurales est au mieux un défi, compte tenu de la rareté de ces services (Pelletier, 2000). Selon Aubrey et al. (1996) :

Certaines régions rurales manquent de services destinés aux sans-abris ou ceux-ci peuvent prendre une forme différente. Dans les régions rurales, le pourcentage absolu de sans-abris semble faible par rapport au nombre total relatif de sans-abris. (McLaughlin, 1987) (p. 6-7) *[Traduction de l'anglais]*

L'itinérance parmi les Premières Nations a été étudiée dans la réserve<sup>5</sup> de la Première Nation de Cowessess (sud-est de la Saskatchewan) dans le cadre d'un projet d'étude du SIIT : Urban First Nations People Without Homes in Saskatchewan. Voici un témoignage recueilli durant l'étude dans une communauté des Premières Nations :

« Parfois, les enfants continuent d'habiter à la maison après 18 ans, ont ensuite un conjoint à 19 ans et élèvent une famille toujours dans la même maison familiale. C'est ainsi que deux ou trois familles se retrouvent sous un même toit. Tout d'abord, le financement ne résout pas l'arriéré de logements ni certainement pas les futurs problèmes de logement. Dans les quatre prochaines années, sur 240 personnes, un quart d'entre elles auront plus de 18 ans, c'est-à-dire des jeunes adultes. Dans les quatre années suivantes, c'est-à-dire huit après, il y aura 60 personnes de plus; cela fait au total 120 adultes de plus dans la réserve. Si la moitié de ces 120 personnes ont un enfant, cela représente une soixantaine de personnes supplémentaires au cours des huit années suivantes, soit 180 personnes. Cependant, le nombre de nouveaux logements est de six tous les deux ou trois ans. Il est donc impossible de répondre à la demande actuelle. De plus, il n'y a absolument aucune chance que les unités qui ont besoin d'être réparées puissent l'être, même des réparations mineures. À Cowessess, ces unités vont malheureusement rester en l'état pendant encore longtemps. Les citoyens les considéreront comme des logements habitables parce que c'est la norme dans la réserve. Si ces mêmes logements se trou-

5. Cowessess est située le long de l'autoroute transcanadienne, à moins de deux heures de Regina (Saskatchewan).

vaient en ville, ils auraient été condamnés il y a bien longtemps. Cependant, à Cowessess, ils abritent encore des personnes. Chaque jour, une personne emménagerait dans ce type de logement. Nous ne pouvons pratiquement rien faire pour empêcher les personnes d’y emménager. Même si nous essayons de les dissuader, elles ont de toute façon besoin d’un endroit où habiter. Les personnes cherchent désespérément un endroit où habiter, mais elles se résolvent en fin de compte à emménager chez d’autres personnes. En ce qui concerne les maisons appartenant à la bande, c’est-à-dire celles construites avant 1984, c’est un autre volet du problème. Le montant que nous recevons actuellement pour leur entretien ne permet pas de mettre fin au problème. Il y a beaucoup de familles nombreuses dans la réserve qui vivent dans un seul logement. Lorsqu’autant de personnes sans travail vivent dans une même maison, elles ont recours à l’aide sociale. La réserve ne possède pas les ressources nécessaires pour entretenir ce type de logement. L’entretien d’une unité abritant un nombre aussi élevé de personnes est impossible. Nous n’avons pas les moyens d’entretenir ce type d’unité, et le locataire ne possède pas non plus les moyens pour l’entretenir ». (Pelletier, 2000). (Saskatchewan Indian Institute of Technologies, 2000, p. 9) *[Traduction de l’anglais]*

**Beaucoup de citoyens et familles des Premières Nations ne possèdent pas leur propre logement, et de nombreux foyers sont déjà surpeuplés (Peters et Robillard, 2007).**

Selon l’Organisation mondiale de la santé (OMS) (2018) :

Le surpeuplement des foyers est une situation dans laquelle le nombre d’occupants dépasse la capacité de l’espace d’habitation disponible, qu’il soit mesuré en pièces, en chambres ou en surface au sol. Ce type de situation entraîne des résultats néfastes pour la santé physique et mentale. Le surpeuplement est le résultat d’une inadéquation entre le logement et la taille du ménage. Le niveau de surpeuplement dépend de la taille et de la conception du logement, notamment de la taille des pièces, ainsi que du type, de la taille et des besoins du foyer, y compris les éventuels visiteurs de longue durée. Le fait qu’un logement soit « surpeuplé » dépend non seulement du nombre de personnes qui le partagent, mais aussi de leur âge, de leur relation et de leur sexe. Par exemple, un logement peut être considéré comme surpeuplé lorsque deux adultes partagent une chambre, mais pas si ces deux adultes sont en couple. Le surpeuplement est lié aux conditions du logement ainsi qu’à l’espace offert par celui-ci. Les personnes peuvent s’entasser dans des pièces particulières du logement pour éviter celles trop froides ou inhabitables ou pour économiser sur le chauffage et d’autres services. (p. 1) *[Traduction de l’anglais]*

Le surpeuplement concerne un grand nombre de familles des Premières Nations, notamment le surpeuplement « extrême » pour lequel le rapport personne-pièce est considérablement dépassé (Harvey, 2016). Selon l'EDMEPN (2019), 14 % des adultes des Premières Nations vivant dans les réserves résident dans des logements surpeuplés. Dans le cas d'une itinérance familiale, la plupart des situations de surpeuplement extrême concernent des foyers abritant plusieurs générations (Harvey, 2016). Le manque de logements dans les réserves se traduit par des options de logement très réduites, ce qui amène les familles à élever leurs enfants dans le même foyer (Harvey, 2016). Selon l'EDMEPN (2019), 20,5 % des adultes habitant avec des enfants vivent une situation de surpeuplement. Parmi les Premières Nations, 18,7 % des logements situés dans des endroits éloignés sont surpeuplés, en comparaison de 7 % en milieu urbain (EDMEPN, 2019; Harvey, 2016).

Au Québec, selon l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) (2014), pour remédier au surpeuplement, 5 032 logements seraient nécessaires. Des études indiquent que les jeunes familles sont particulièrement touchées par des situations de surpeuplement extrême. Selon Harvey (2016) :

**Les jeunes familles, les jeunes mères, les jeunes familles, les jeunes couples, n'en ont pas de logement. Ils sont obligés de vivre chez les parents. Si on se met ça dans l'idée, que là, ça devient un surpeuplement, je te dirais que c'est beaucoup les plus jeunes. De moins de 25 ans. Si on le voit dans cette dynamique-là. (p. 32)**

Outre le manque de logements adéquats, l'accès au logement est également un facteur contribuant au surpeuplement dans les réserves (Peters et Robillard, 2009). Lors de l'attribution de logements de la bande, la règle communautaire donne généralement la priorité aux familles, ce qui rend encore plus vulnérables les personnes seules et les couples sans enfants (Harvey, 2016). L'itinérance chez les Premières Nations est inextricablement liée à la crise du logement que connaissent un grand nombre de Premières Nations (Harvey, 2016). Il ne s'agit pas seulement d'une pénurie de logements, mais aussi d'une limitation du type de logements (p. ex., logement pour personne seule) (Harvey, 2016). Le parc immobilier actuel est en grande partie composé de logements mal adaptés et destinés à des familles nombreuses ou à des personnes seules (Harvey, 2016). Certaines communautés des Premières Nations attribuent des logements aux personnes inscrites sur des listes d'attente en se fondant uniquement sur l'ancienneté, plutôt que sur les besoins (Harvey, 2016). Le surpeuplement extrême est plus répandu dans les communautés des Premières Nations éloignées et rurales (Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2013; Harvey, 2016). De plus, il y a « l'hypothèse selon laquelle il est plus difficile pour les personnes habitant en zone éloignée de trouver domicile à l'extérieur de la communauté,

en raison de la distance qui les sépare des villes voisines (Harvey, 2016, p. 33). Le tableau 3 présente la situation du surpeuplement extrême parmi les Premières Nations, y compris l'ampleur du phénomène, les populations à risque et les facteurs explicatifs (Harvey, 2016).

Tableau 3 : Surpeuplement extrême et Premières Nations

Ampleur du phénomène	Populations à risque	Facteurs explicatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'investissements dans le parc immobilier</li> <li>• Présent dans la plupart des communautés</li> <li>• Principalement dans les communautés éloignées et rurales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ménages regroupant plusieurs familles</li> <li>• Couples sans enfants</li> <li>• Personnes seules</li> <li>• Ménages présentant des niveaux de tension importants</li> <li>• Foyers abritant plusieurs générations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de logements disponibles</li> <li>• Pénurie de logements abordables</li> <li>• Délai d'attente important pour accéder à un logement de bande</li> <li>• Importance de la solidarité qui règne au sein des communautés des Premières Nations</li> </ul>

Source : Harvey, M. *Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec*, Commission des Premières Nations du Québec et du Labrador et des services sociaux (CSSSPNQL), 2016.

En matière de recommandations visant à régler le problème du surpeuplement extrême dans les logements des Premières Nations, Grantham (2021) affirme que :

Le problème n'est pas le nombre de personnes vivant dans une seule résidence, mais plutôt la taille de la résidence. Offrir un éventail de types de logements est donc une priorité. La construction de résidences comprenant plusieurs unités permettrait aux familles élargies (plusieurs générations) de vivre sous un même toit, chaque famille ayant son propre espace. (p. 7)  
*[Traduction de l'anglais]*

De plus, la construction de petites maisons pour les personnes seules et les couples libérerait des logements plus grands pour les familles nombreuses (Harvey, 2016).

## Logement indigne

Bien qu'il s'agisse d'un lieu où une personne pourrait tout de même loger, un logement indigne est considéré comme un endroit non sécuritaire (Harvey, 2016; Patrick, 2015). Dans les communautés des Premières Nations, un nombre important de logements de bande nécessitent des réparations majeures (CSSSPNQL, 2013). L'APNQL (2014) a constaté que 16 % du parc immobilier des Premières Nations au Québec nécessite des réparations majeures en raison d'un manque d'entretien, d'une construction de mauvaise qualité, de facteurs physiques (p. ex., moisissures, fuite dans le toit) ou d'un

entretien inadéquat. Selon l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (2015), 20,8 % des logements dans les réserves nécessitant des réparations majeures (Harvey, 2016). Les logements indignes constituent une menace pour la santé et la sécurité des personnes (Harvey, 2016; Patrick, 2015). La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) (2013) a constaté qu'un pourcentage alarmant (27,5 %) de logements des Premières Nations dans les réserves au Québec nécessitait des réparations majeures.

La caractéristique des logements indignes la plus courante est l'infestation de moisissures, qui a des répercussions néfastes sur la santé des résidents (p. ex., problèmes respiratoires) (Harvey, 2016). La présence de moisissures est causée par des conditions de logement inadéquates et le surpeuplement (CSSSPNQL, 2013). L'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations (2015) a également révélé que 23,1 % des adultes des Premières Nations avaient constaté la présence de moisissures dans leur logement (Harvey, 2016).

Malgré une infestation de moisissures importante, les familles restent dans leur logement parce qu'elles n'ont tout simplement pas d'autre endroit où aller (CSSSPNQL, 2013). Les communautés autochtones font face à une offre insuffisante de logements abordables. C'est pour cette raison que les Premières Nations habitent des logements indignes (APNQL, 2014). Malgré le nombre limité de maisons surpeuplées dans les communautés, les problèmes de santé et de sécurité sont importants et endémiques. Beaucoup trop de communautés des Premières Nations connaissent des conditions de logement indignes, notamment les Innus (27,1 %)⁶, les Naskapis (35,7 %), les Mohawks (46,1 %) et les Atikamekw (46,9 %)⁷ (APNQL, 2014).

Tableau 4 : Logements indignes et Premières Nations

Ampleur du phénomène	Populations à risque	Facteurs explicatifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phénomène présent dans la plupart des communautés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes familles</li> <li>Ménages consommant de l'alcool</li> <li>Ménages consommant des drogues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien minimal</li> <li>Problèmes de santé et de sécurité</li> <li>Problèmes de moisissures ayant un impact sur la santé</li> <li>Dommmages matériels</li> </ul>

Source : Harvey, M. *Portrait de l'itinérance dans les communautés des Premières Nations au Québec*, Commission des Premières Nations du Québec et du Labrador et des services sociaux (CSSSPNQL), 2016.

6. Les pourcentages représentent la population connaissant des conditions de logement indignes.

7. Ces nombres et ces communautés ne concernent que le Québec en raison des recherches disponibles. Dans une certaine mesure, ces données pourraient être extrapolées à l'échelle du pays, mais elles ne sont pas exhaustives.

Selon Harvey (2016) « les contextes propres à chacune des communautés exigent beaucoup de prudence dans l'interprétation des situations de logement indigne. » (p. 31). L'électricité, par exemple, n'est pas également distribuée dans toutes les communautés. Ainsi, certaines communautés se chauffent principalement au bois. Cependant, il a été démontré que l'air sec produit par le chauffage au bois a une influence néfaste sur la santé et le bien-être des occupants (Harvey, 2016, p. 31). Le manque d'accès aux services de santé dans les réserves exacerbe encore les risques sanitaires, en particulier parmi les membres âgés des Premières Nations. De telles conditions de logement incitent les personnes à quitter leur communauté pour aller demeurer temporairement chez des membres de leur famille qui ont accès à toutes les commodités, en particulier durant les mois d'hiver rigoureux (Harvey, 2016, p. 31). Thistle (2017) décrit ce déplacement temporaire comme un moyen « Itinérance due au fait de s'enfuir ou d'échapper à des préjudices » lorsque des Autochtones sont contraints de fuir ou de quitter des foyers instables, dangereux, insalubres ou surpeuplés pour obtenir une certaine sécurité ou pour survivre aux durs mois d'hiver (p. 41). Pour pouvoir s'attaquer aux logements indignes, les communautés des Premières Nations doivent obtenir des fonds pour des rénovations (Harvey, 2016). Dans de nombreux cas, les communautés ne sont pas en mesure de transformer ces logements en raison du manque de logements disponibles pour accueillir les familles pendant les rénovations (Harvey, 2016). La solution au problème devrait inclure la fourniture de logements temporaires pour les personnes et les familles dont le logement nécessite des rénovations majeures (Harvey, 2016).

**La Première Nation des Haisla considère les critères suivants comme les caractéristiques essentielles d'un logement habitable dans les réserves : abordabilité, accessibilité, durabilité, élimination des moisissures, renforcement des capacités, efficacité énergétique, espace modulaire, esthétique culturelle, préparation des aliments et vie en plein air (MacTavish et al., 2012).** En raison d'un manque de financement de la part du gouvernement fédéral, les conseils de bande ne peuvent pas entretenir et mettre sur pied des logements abordables et habitables dans les réserves (MacTavish et al., 2012). En raison de ce manque chronique, il faut parfois des années aux citoyens des Premières Nations inscrits sur des listes d'attente pour obtenir un logement (MacTavish et al., 2012). En ce qui concerne le parc immobilier actuel, l'étude de MacTavish et al. (2012) a révélé que de nombreuses maisons dans les réserves avaient été construites de manière inefficace et qu'elles n'étaient pas adaptées à l'environnement et aux conditions météorologiques difficiles de Kitamaat (MacTavish et al., 2012). MacTavish et al. (2012) affirment qu'en raison du manque aigu de logements, de la forte contamination par les moisissures, du surpeuplement et des problèmes structurels, le secteur du logement des Premières Nations dans les réserves est en crise. La ré-

serve Kitamaat de la Première Nation des Haisla n'est qu'un exemple parmi d'autres (MacTavish et al., 2012). L'objectif du projet était de travailler en collaboration avec les Haisla pour concevoir un style d'habitation culturellement adapté, écologique et écoénergétique qui conviendrait aux Haisla (MacTavish et al., 2012). Le cabinet Marceau-Evans Johnson Architects a travaillé au projet en collaboration avec des universitaires de l'Université de Victoria (MacTavish et al., 2012). Ils ont constaté que les logements se détériorent très rapidement, obligeant les Haisla à vivre dans des conditions dangereuses (MacTavish et al., 2012). Les processus de construction employés dans les communautés des Premières Nations doivent être améliorés et les matériaux de construction utilisés doivent être structurellement solides et exempts de moisissures (MacTavish et al., 2012). Pour répondre aux préoccupations en matière d'accessibilité, les conceptions et les éléments favorisant l'accessibilité doivent tenir compte des problèmes physiques et de mobilité des aînés (MacTavish et al., 2012). De plus, l'aménagement des logements doit tenir compte du fait que les aînés souhaitent éventuellement vieillir dans leur maison située dans la réserve, prêt des membres de leur famille ou de leur communauté, ou ne veulent pas être forcés de partir en raison d'un manque de logements sûrs, abordables et habitables (MacTavish et al., 2012).

**Les données recueillies par les Premières Nations du nord-est de l'Ontario montrent que sur 86 participants, plus précisément des hommes et des femmes de 16 à 75 ans, 42 % avaient connu une forme d'itinérance au cours de leur vie (Kauppi et al., 2015).**

Les Premières Nations du nord-est de l'Ontario comptaient 1 018 membres, 120 maisons et 30 chalets au moment de la recherche, en juin 2009 (Kauppi et al., 2015). Le parc immobilier ne répondait pas aux demandes de la communauté (Kauppi et al., 2015). En juin 2009, les Premières Nations du nord-est de l'Ontario ont décidé de recueillir des données afin d'examiner les caractéristiques et les causes de l'itinérance, le nombre de personnes à risque, l'utilisation des services, les répercussions de l'itinérance et les modèles de partenariat entre les organismes (Kauppi et al., 2015).

Les conditions de logement, qui font l'objet de discussions permanentes, privent les membres des Premières Nations de leur droit de vivre en sécurité et dans la dignité. La Première Nation des Haisla souhaite une réglementation du logement qui permette à leurs membres de recevoir une formation dans la conception, la construction et l'entretien des maisons dans les réserves et d'avoir ainsi du travail (MacTavish et al., 2012). Les membres de la communauté des Haisla cherchent à mettre sur pied une scierie communautaire afin d'utiliser leurs propres ressources forestières pour construire des maisons (MacTavish et al., 2012). En outre, les résidents souhaitent des logements qui utilisent des sources d'énergie renouvelables et qui réduisent au minimum les déperditions de chaleur excessives grâce à leur type de construction (MacTavish et al., 2012). Étant donné que les activités traditionnelles de la commu-

nauté sont de grandes réunions familiales, des modèles de logement plus spacieux seraient adéquats (MacTavish et al., 2012). Les participants ont également exprimé le désir de créer des maisons dotées de pièces créatives et modulaires pouvant accueillir de grands groupes, ainsi que d'un espace cuisine pour la préparation de plats traditionnels (MacTavish et al., 2012). Selon les participants au projet, l'histoire culturelle locale devrait être prise en compte dans la conception des maisons (MacTavish et al., 2012). Les participants ont demandé des emblèmes sculptés et peints à l'intérieur et à l'extérieur des entrées principales, car il s'agit d'une pratique traditionnelle qui signifie l'affiliation et l'identité du clan (MacTavish et al., 2012). Les points de vue des participants dénotent la réalité actuelle, à savoir que les membres des Premières Nations n'ont pas accès à des logements sûrs qui favorisent l'autonomie et la dignité.

## Précarité du logement

**La précarité du logement se caractérise par des déplacements continus et des déménagements consécutifs (Harvey, 2016).** Selon Katz (2020), la précarité du logement est « une expression générique qui englobe plusieurs types de problèmes de logement vécus par les personnes, notamment l'abordabilité, la sécurité, la qualité, l'insécurité et la perte d'un logement » (p. 1) [traduction de l'anglais]. Les personnes vivant la précarité du logement adoptent souvent des tactiques de survie qui multiplient les endroits d'hébergement (Harvey, 2016). Le « couchsurfing » (d'un sofa à l'autre – loger chez des parents ou des amis) est une conséquence de la précarité du logement, qui est le sujet principal d'une grande partie de la documentation (Harvey, 2016). Étant donné que cette forme d'itinérance est passagère, il est difficile pour les travailleurs sociaux de fournir un soutien et des services continus (Harvey, 2016).

Selon des études de l'APNQL (2014), parmi les Premières Nations, la précarité du logement touche plus fréquemment les hommes de 18 à 40 ans que les femmes (Harvey, 2016). Les problèmes de consommation de substances et d'alcool et les problèmes de santé mentale sont les principales causes de la précarité du logement (Harvey, 2016). Selon Harvey (2016), dans les communautés, la maltraitance dans l'enfance et le décès d'un membre de la famille sont des facteurs supplémentaires qui s'entrecroisent avec la précarité du logement. Selon Harvey (2016), « l'idée selon laquelle cette forme d'itinérance prend de l'ampleur est fortement partagée en raison de l'inadéquation existant entre le développement résidentiel et les besoins des populations des communautés » (p. 30). La précarité du logement constitue également un obstacle à l'accès aux services communautaires, qui est peut-être lié au fait que les clients ont besoin d'une adresse pour accéder à la plupart des soutiens et services. Selon Peters (2012), pour les personnes en situation de précarité, la mobilité est motivée par le stress et la volonté de garder de bonnes relations avec leurs hôtes. Le

partage d'un logement peut également être une stratégie pour faire face aux coûts élevés du logement (Peters, 2012). Cependant, cet arrangement peut devenir stressant tant pour le ménage hôte que pour l'invité (Peters, 2012) et ne faire que renforcer la nature provisoire et instable de ce mode de vie.

Sylvestre et Mulligan (2005) indiquent que les réseaux et soutiens sociaux de la famille élargie sont des facteurs importants dans l'échelle des valeurs des communautés des Premières Nations. Bien que le manque évident de logements contribue à la précarité dans les communautés des Premières Nations, la documentation indique que celle-ci est également le résultat d'un fort sentiment de solidarité des familles élargies (Distasio et al., 2005). Selon une enquête menée en 2000 (Saskatchewan Indian Institute of Technologies, 2000), seulement 5 % des 472 membres des Premières Nations vivant une situation d'itinérance à Prince Albert, à Saskatoon et à Regina (Saskatchewan) vivaient dans la rue ou dans des refuges. Le reste des participants à l'enquête ont indiqué qu'ils étaient hébergés par des amis ou de la famille (SIIT, 2000). Cet esprit de solidarité a néanmoins ses limites, car l'hébergement est parfois fourni seulement en échange de services ou d'une contribution monétaire. La précarité du logement touche plus souvent les hommes célibataires que les femmes membres des Premières Nations (Harvey, 2016). Ce déséquilibre fondé sur le sexe est lié au fait que lorsqu'une relation prend fin, la femme reste généralement au foyer (surtout lorsqu'il y a des enfants) (Harvey, 2016). Les femmes s'abstiennent aussi de recourir à des stratégies de logement précaire en raison du risque accru d'exploitation sexuelle (Harvey, 2016). Selon Harvey (2016), « dormir dans un contexte de surpopulation, bien, il y a un risque d'abus. Ça fait que si tu es pas dans ton milieu à toi, tu es avec des plus ou moins, même si c'est dans ta famille élargie, tu es moins lié, etc., il y a plus de chances de vivre de la prédation. » (p. 28).

Dans certains cas, les femmes ont recours temporairement à un logement provisoire pour se tenir à l'écart d'un partenaire violent (Harvey, 2016). Selon les participants à l'enquête, cette forme d'itinérance est « situationnelle dans la mesure où un tel épisode ne sera pas vécu de façon récurrente » (Harvey, 2016, p. 28). Certaines personnes, par exemple, sont expulsées de leur maison par des membres de leur famille lors de moments de violence ou d'ébriété. De plus,

Outre les dépendances et les problèmes de santé mentale qui favorisent la « désorganisation » de la personne, le parcours de ces personnes est souvent ponctué de violence ou de négligence subies pendant l'enfance ou encore de la perte d'un membre de la famille qui constituait en quelque sorte « le noyau familial. » (Harvey, 2016, p. 28).

# Situations d'itinérance parmi les Premières Nations

On peut examiner les composantes de l'itinérance chez les Premières Nations en analysant les tendances générales, ce qui permet de cerner des groupes surreprésentés en fonction du sexe, de l'âge, de l'emplacement géographique et d'autres facteurs (Akee et Feir, 2018). Bien que ces thèmes aient déjà été mentionnés dans l'analyse ci-dessus, la présente section constitue un examen approfondi de la documentation existante sur les situations d'itinérance des membres des Premières Nations en fonction du sexe, de l'âge et de l'emplacement géographique.

## Mortalité

Bien que cette recherche soit principalement axée sur les citoyens des Premières Nations en situation d'itinérance, il est aussi important d'aborder les taux de mortalité parmi les Premières Nations en général. Selon les données du registre des Indiens (2001) et de l'Enquête nationale auprès des ménages (2011), le taux de mortalité<sup>8</sup> parmi les Premières Nations (tous les groupes d'âge confondus) est presque deux fois supérieur à la moyenne de la population générale (Akee et Feir, 2018). Ces recherches montrent que les filles de 10 à 14 ans membres des Premières Nations connaissent un taux de mortalité 3,5 fois plus élevé que celles non autochtones (Akee et Feir, 2018; Registre des Indiens, 2001; Enquête nationale auprès des ménages, 2001). Chaque année, 435 femmes et 530 hommes inscrits seraient les victimes d'une mortalité excessive (Akee et Feir, 2018). Le nombre de 435 femmes correspond au problème permanent des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées signalées par la GRC. Akee et Feir (2018) estiment que le nombre de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées est trois fois plus élevé que le taux de mortalité excessif indiqué par la GRC. Le taux de mortalité féminine parmi les Premières Nations est moins élevé dans les communautés où le taux d'emploi est élevé, tandis qu'il est plus élevé dans les communautés où la qualité du logement est moindre (Akee et Feir, 2018). Le taux de mortalité masculine est inférieur dans les communautés des Premières Nations ayant conclu des ententes d'autonomie gouvernementale (Akee et Feir, 2018). En outre, les taux de mortalité sont plus élevés dans les communautés des Premières Nations considérées comme des communautés éloignées (Akee et Feir, 2018). Ces résultats soulignent la nécessité de réduire la pauvreté et de promouvoir

8. Le taux de mortalité est la mesure de la fréquence des décès dans une population donnée pendant une période donnée.

l'autonomie gouvernementale parmi les communautés des Premières Nations (Akee et Feir, 2018). Un taux de pauvreté élevé engendre des résultats négatifs en matière de logement et d'itinérance, en particulier parmi les Premières Nations.

## Situations d'itinérance selon le sexe

**Il existe un lien inextricable entre l'itinérance, la violence et la colonisation des femmes des Premières Nations (Boyer et al., 1993; Farley et al., 2005; Louie, Luu, et Tong, 1991; Silbertet Pines, 1983).** Les études des effets de la colonisation sur les femmes des Premières Nations établissent un lien évident entre l'itinérance et le travail du sexe (Boyer et al., 1993; Farley et al., 2005; Louie et al., 1991; Silbertet Pines, 1983). Farley et al. (2005) ont mené une enquête auprès de 100 femmes et enfants travaillant dans le domaine du sexe à Vancouver. Parmi ces personnes, 52 % sont des membres des Premières Nations (Farley, 2005). Constat stupéfiant, 83 % des membres des Premières Nations travaillant dans le domaine du sexe ont déclaré avoir vécu l'itinérance dans le passé (Farley, 2005). Comparativement à leurs homologues euro-canadiens (58 %), 81 % des femmes des Premières Nations pratiquant le travail du sexe ont déclaré avoir subi des violences physiques dans leur enfance (Farley, 2005). Selon Farley (2005) :

À l'issue d'une comparaison entre les femmes des Premières Nations et les femmes euro-canadiennes effectuée dans le cadre de plusieurs analyses,... les femmes considérées comme des membres des Premières Nations ont davantage signalé des abus sexuels subis pendant l'enfance ( $\chi^2 [1] = 5,2, p = 0,02$ ). Parmi les femmes des Premières Nations ayant signalé des abus sexuels, les parents ont été désignés comme étant les auteurs dans 41 % des cas, des amis adultes ou des membres de la communauté dans 34 % des cas et un enfant plus âgé dans 25 % des cas. Un nombre beaucoup plus élevé de femmes des Premières Nations que de Canadiennes d'origine européenne ont déclaré avoir été victimes de violence physique pendant leur enfance ( $\chi^2 [1] = 5,6, p = 0,02$ ). (p. 253) *[Traduction de l'anglais]*

Les abus sexuels pendant l'enfance et la violence verbale et sexuelle pendant le travail du sexe à l'âge adulte prévalaient dans les témoignages des membres et des non membres des Premières Nations ayant participé à l'enquête (Farley, 2005). Les recherches menées auprès des femmes montrent invariablement que les expériences négatives vécues pendant la petite enfance, la fuite pour s'échapper d'un milieu familial dangereux et les mauvais traitements infligés par des éducateurs augmentent considérablement le risque de pratiquer le travail du sexe. (Farley et al., 2005; Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la prostitution, 1998).

La colonisation permanente des peuples et des terres autochtones continue d'entraîner une « surreprésentation considérable » des femmes des Premières Nations parmi les travailleuses du sexe et les sans-abris (Farley, 2005). Selon une étude, 95 % des femmes des Premières Nations ont exprimé le désir d'arrêter de travailler dans ce milieu-là, mais elles hésitaient, car elles ne savaient pas comment survivre financièrement (Farley, 2005). Pour les femmes autochtones, le travail du sexe peut être une stratégie de survie genrée qui leur permet d'échapper à la violence. Selon des femmes des Premières Nations, pour passer du travail du sexe à autre chose, elles ont besoin d'un programme de réadaptation, d'une formation professionnelle et de conseils en santé mentale (Farley, 2005). Si ce problème n'est pas pris au sérieux, la pauvreté, qui se manifeste par la précarité du logement et l'itinérance, continuera de pousser les femmes des Premières Nations vers le travail du sexe par souci de survie.

### Situations d'itinérance dans les réserves

While Bien que la plupart des ménages autochtones vivent à l'extérieur des réserves, de nombreux membres des Premières Nations habitent encore dans les réserves (SCHL, 2011; NAHA, 2009). En 2006, la SCHL (2011) a compté environ 82 400 ménages à prédominance autochtone vivant dans les réserves. Selon la documentation, la plupart des réserves des Premières Nations sont gravement sous-développées, tant sur le plan des infrastructures que du logement (SCHL, 2011; Durbin, 2009; Monette et al., 2009; Patrick, 2015; Statistique Canada, 2008). La qualité de vie dans les réserves est gravement diminuée par des constructions inférieures aux normes, l'absence d'électricité et de plomberie, des déficiences structurelles, la contamination par les moisissures, le surpeuplement et le besoin de réparations majeures (Adelson, 2005; MacTavish et al., 2012; Monette et al., 2009; Patrick, 2015; Statistique Canada, 2008). La situation désastreuse dans les réserves sur le plan de la disponibilité de logements et des conditions de logement a été gravement négligée pendant des décennies (Adelson, 2005; MacTavish et al., 2012; Monette et al., 2009; Patrick, 2015; Statistique Canada, 2008). La Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) (1996) avait constaté que les conditions de logement des populations des Premières Nations continuaient d'être nettement inférieures au niveau de vie de la population canadienne (Peters et Robillard, 2007).

Les réserves peuvent donner des impressions contradictoires, car « elles sont d'une part associées à l'assimilation forcée du colonialisme et d'autre part perçues comme un havre de préservation de la culture. » (Patrick, 2015, p. 25). Pour les membres des Premières Nations vivant en milieu urbain, les réserves sont parfois considérées comme un « filet de sécurité économique » (Patrick, 2015; Peters et Robillard, 2009). Le fait de déménager dans une réserve ou de la quitter est souvent lié au désir de

trouver un équilibre sur le plan de la sécurité, des ressources, du bien-être affectif et des relations personnelles (Patrick, 2015). Selon des recherches menées en Saskatchewan, certains membres des Premières Nations en situation d'itinérance se réinstallent dans une réserve pour éviter les relations néfastes ou en raison d'un manque d'argent ou de la perte d'un logement. Par ailleurs, certaines personnes quittent la réserve pour d'autres raisons, notamment des conflits familiaux ou relationnels, des expériences de violence et les possibilités d'éducation ou de carrière offertes hors de la réserve (Peters et Robillard, 2009). Des personnes quittent aussi la réserve pour suivre un traitement dans un établissement ou recevoir des services qui ne sont pas offerts dans la réserve (Peters et Robillard, 2009). La migration des sans-abris des Premières Nations peut être volontaire ou involontaire. De plus, lorsque des membres des Premières Nations migrent, ils ne vont pas toujours à un endroit qu'ils considèrent comme leur « chez-soi » (Patrick, 2015). Selon l'étude de Peters et Craig (2016) sur l'itinérance à Flin Flon (Manitoba), aucun des vingt-quatre membres des Premières Nations ayant participé à l'étude ne possédait un logement dans la réserve. De plus, parmi eux, seuls trois avaient fait une demande de logement (Peters et Craig, 2016). Certains participants ont déclaré que trouver un logement était particulièrement difficile pour les jeunes des Premières Nations, notamment les jeunes hommes (Peters et Craig, 2016). Il a également été noté que l'attente pour obtenir un logement dans les réserves pouvait être longue (Peters et Craig, 2016). Un participant a indiqué qu'il était resté sans abri pendant vingt ans après la destruction de sa maison par un incendie (Peters et Craig, 2016). Guidés par un très faible désir de vivre dans la réserve, 23,8 % des participants ont dit ne pas chercher de logement dans la réserve (Peters et Craig, 2016). La plupart (90,5 %) d'entre eux ont affirmé qu'ils pourraient demeurer dans la réserve avec leur famille, mais seulement pendant une courte période, tandis que 62,5 % resteraient dans la réserve si un logement était disponible (Peters et Craig, 2016). Au Canada, l'augmentation de la population, le manque d'argent pour construire et entretenir des logements, les règlements gouvernementaux restrictifs et la conception inadaptée des maisons contribuent à une offre insuffisante de logements dans les réserves des Premières Nations (MacTavish et al., 2012). Dans les réserves des Premières Nations, 26 % des foyers sont considérés comme des logements surpeuplés (Adelsen, 2005; Drossos, 2003; Santé Canada, 2000; Lawrence et Martin, 2001; MacTavish et al., 2012; Statistique Canada, 2008). Le surpeuplement des logements augmente le risque de propagation de maladies et d'infestation de moisissures (Adelsen, 2005; Drossos, 2003; Santé Canada, 2000; Lawrence et Martin, 2001; MacTavish et al., 2012; McHardy et O'Sullivan, 2004; Statistique Canada, 2008). Selon une étude menée dans la réserve Kitamaat en 2006, les moisissures étaient présentes dans 22 % des logements (MacTavish et al., 2012). Pour prévenir et diminu-

er le risque de moisissures dans les réserves, il faut davantage installer de muraux extérieurs pare-pluie, des fenêtres hermétiques, une ventilation dans les salles de bain et les cuisines et des hottes au-dessus des cuisinières (MacTavish et al., 2012). En outre, 44 % des logements à Kitamaat ont besoin de réparations majeures pour être considérés comme des logements habitables (Adelsen, 2005; Drossos, 2003; Santé Canada, 2000; Lawrence et Martin, 2001; MacTavish et al., 2012; McHardy et O’Sullivan, 2004; Statistique Canada, 2008).

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les efforts coloniaux pour acquérir le contrôle des territoires des Premières Nations sur tout le continent, y compris les terres traditionnelles des Niitsitapi dans les prairies, se sont intensifiés (Belanger et Lindstrom, 2016). Le mode de vie et les conceptions du foyer du peuple des Niitsitapi ont été modifiés en raison d’activités industrielles, telles que l’exploitation minière et la construction ou destruction de chemins de fer, de la signature de traités et d’une présence plus importante des colons (Belanger et Lindstrom, 2016). La pression croissante de l’État colonial, qui incitait les membres des Premières Nations des réserves à imiter le mode de vie des colons, et l’isolement des membres des Premières Nations vivant dans des collectivités de colons ont fait que, dans les réserves et hors réserve, les membres des Premières Nations se sont trouvés aliénés de la notion de foyer (Belanger et Lindstrom, 2016). Cette désintégration du foyer traditionnel a accentué les mouvements des Premières Nations entre les réserves et les milieux urbains (Belanger et Lindstrom, 2016).

## Migration et itinérance hors des réserves

**En général, la population autochtone est considérée comme une population très nomade (Harvey, 2016).** Compte tenu des mauvaises conditions de vie, le nomadisme augmente la probabilité d’itinérance parmi les membres des Premières Nations (AANDC, 2013; Harvey, 2016). La perte des réseaux sociaux et familiaux et l’existence de milieux peu sûrs contraignent les membres des Premières Nations à quitter leur communauté (Harvey, 2016). Ainsi, dans une étude menée auprès de membres des Premières Nations vivant au Québec, six personnes sur treize ont indiqué que la raison de leur migration vers des centres urbains était la présence de refuges d’urgence et de banques alimentaires et un accès à des logements abordables légèrement meilleur (Harvey, 2016). Le manque important de services dans les communautés des Premières Nations est un facteur clé qui contribue au taux élevé de migration des membres des Premières Nations vers les villes.

Dans le cadre d’une étude sur la migration des membres des Premières Nations sans-abris à Prince Albert (Saskatchewan), les participants ont indiqué les raisons de leur

migration : les conflits familiaux, le travail, l'éducation, les visites à des personnes à l'extérieur de la réserve, des séjours dans des établissements carcéraux ou des établissements de traitement et la situation désastreuse dans la réserve (Peters et Robilliard, 2009). Des participants sont retournés dans la réserve en raison d'un manque de ressources financières ou pour trouver un endroit où dormir dans la famille ou chez des amis (Peters et Robilliard, 2009). Un pourcentage nominal de personnes est retourné dans leur communauté d'origine pour des raisons d'éducation ou d'emploi (Peters et Robilliard, 2009). Il existe deux modèles de mobilité particuliers parmi les membres des Premières Nations : l'éloignement prolongé du domicile, tant dans une réserve que dans une ville, et le retour prolongé dans la communauté de la réserve pour avoir accès à de la nourriture et à un logement (Peters et Robilliard, 2009). Dans les deux cas, le désir de maintenir des liens sociaux ou d'éviter des différends et celui d'améliorer la situation socioéconomique étaient prédominants (Peters et Robilliard, 2009).

Cette section montre que la migration des membres des Premières Nations de leur communauté d'origine vers des centres urbains est une pratique courante. Des recherches font cependant remarquer que s'ils disposaient de logements sûrs, de services sociaux et de santé de base et de possibilités de mobilité sociale ascendante dans leur communauté, la migration serait considérablement moindre. À Prince Albert, 48,9 % des membres des Premières Nations resteraient dans leur réserve s'ils avaient accès à un logement (Peters et Robilliard, 2007). Le manque de possibilités d'emploi et d'éducation est un facteur important de la migration des citoyens des réserves (Peters et Robilliard, 2007). Parmi les participants à l'étude de Prince Albert (membres des Premières Nations), 15,9 % ont mentionné les mauvaises conditions de vie dans la réserve en tant que raison de leur départ (Peters et Robilliard, 2007), 27,2 % ont décidé ne pas vivre dans la réserve parce qu'ils se sentaient isolés de leur communauté d'origine, tandis que 36,8 % ont mentionné le manque d'options de logement (Peters et Robilliard, 2007). Les résultats de la recherche sont évidents : il existe un effet de causalité entre la qualité de vie dans les réserves et la migration forcée des membres des Premières Nations cherchant des services essentiels et des possibilités.

## Situation d'itinérance urbaine

**Selon des estimations générales, les Autochtones représentent 20 à 50 % de l'ensemble de la population de sans-abris dans les grandes villes, alors que certaines études indiquent que cette fourchette pourrait être beaucoup plus large, allant de 11 à 96 % (Belanger et al., 2012; Graham et Peters, 2002; Patrick, 2015; Walker, 2003).** Pour les membres des Premières Nations, la réinstallation dans des centres urbains est souvent une expérience cyclique : ils font des allers et retours entre les

centres urbains et leur communauté (Letkemann, 2004). Ces personnes sont souvent appelées des « nomades urbains » (Letkemann, 2004). Dans les villes, en tant que nomades urbains, les membres des Premières Nations sont victimes d'exclusion et de discrimination et ne sont pas perçus comme des membres permanents des centres urbains où ils se réinstallent (Letkemann, 2004). Le style de vie des nomades urbains des Premières Nations est fortement lié à la marginalisation

et à la pauvreté; deux raisons qui les obligent à quitter leur communauté d'origine. Dans une étude concernant principalement les jeunes hommes vivant une situation d'itinérance très nomade, les actes de vol, de violence et de consommation excessive d'alcool étaient courants (Letkemann, 2004). La parenté et la survie favorisent la formation d'alliances et de groupes de deux à quatre nomades urbains (Letkemann, 2004). Parce que ces personnes ont développé une certaine appartenance et établi des liens sociaux solides et leur propre « communauté », le sentiment d'isolement causé par l'itinérance est quelque peu atténué (Letkemann, 2004).

Comparativement à la moyenne nationale (0,78 %), 6,97 % de la population urbaine des Premières Nations, des Métis et des Inuits<sup>9</sup> se retrouvent sans-abris une nuit donnée (Services de logement pour les Autochtones de l'Ontario [OAHS], 2016). Dans les villes canadiennes, la population des sans-abris des Premières Nations, des Métis et des Inuits représente 29 % de la population totale des sans-abris, soit 20 358 personnes sur un total de 70 200 (OAHS, 2016). Un membre sur quinze des Premières Nations, des Métis et des Inuits vivant en milieu urbain est sans-abri, comparativement à une personne sur 128 dans l'ensemble de la population (OAHS, 2016). Cela signifie que les membres de Premières Nations, les Métis et les Inuits vivant en milieu urbain courent huit fois plus de risque de se retrouver sans-abri. En ce qui concerne le milieu urbain, « le racisme et la discrimination dont font preuve des propriétaires et des fournisseurs de services traditionnels entravent les Autochtones dans leurs démarches pour accéder aux services de logement, tout en limitant aussi l'accès à des services connexes comme le soutien alimentaire, la santé mentale, le soutien à l'emploi et la lutte contre la toxicomanie » (Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres, 2015,

9. Pour comprendre les situations d'itinérance urbaine des citoyens des Premières Nations en particulier, les futures recherches devraient adopter une approche fondée sur des distinctions.

**Un membre sur quinze des Premières Nations, des Métis et des Inuits vivant en milieu urbain est sans-abri, comparativement à une personne sur 128 dans l'ensemble de la population.**

**Cela signifie que les membres de Premières Nations, les Métis et les Inuits vivant en milieu urbain courent huit fois plus de risque de se retrouver sans-abri.**

Source : OAHS, 2016.



p. 9) [traduction de l'anglais]. Pour éradiquer l'itinérance urbaine parmi les Premières Nations, les trois niveaux de gouvernement doivent unir leurs efforts (OAHS, 2016). En plus :

Le gouvernement du Canada a donné une nouvelle impulsion pour rétablir les relations entre le Canada et les Premières Nations, les Métis et les Inuits. La province de l'Ontario a pour objectif d'éliminer l'itinérance chronique en dix ans, et les administrations municipales et les gestionnaires de services (y compris les gestionnaires des services municipaux regroupés [GSMR] et les conseils d'administration de district des services sociaux [CADSS]) ont chacun l'obligation légale d'élaborer des plans de logement et de lutte contre l'itinérance qui répondent aux besoins des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans les municipalités. (OAHS, 2016, p. 2) [Traduction de l'anglais].

## Facteurs menant à l'itinérance

**Les Autochtones ne constituent pas une population homogène. Toute réponse politique ou programmatique concernant l'itinérance chez les Autochtones - et l'itinérance chez les Premières Nations en particulier - devrait tout d'abord reconnaître que l'itinérance est issue de processus de colonisation violents, en particulier les séquelles intergénérationnelles des pensionnats indiens.** Par conséquent, il faudrait prendre en compte les divers facteurs menant à l'itinérance, notamment l'absence de développement économique, les problèmes de santé mentale, la consommation de substances et la perte du lien avec la terre (Harvey, 2016). Parmi les autres facteurs structurels figure le racisme anti-autochtone, qui est profondément ancré dans les institutions (y compris les systèmes de soins de santé et le secteur de la lutte contre l'itinérance), le sexisme, les obstacles à l'éducation, le manque d'emploi, la surveillance policière excessive et la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Pour qu'elles soient efficaces, les solutions à l'itinérance des Premières Nations doivent tenir compte des facteurs indiqués ci-dessus. Beavis et al. (1997) affirment que ces facteurs englobent les déficiences physiques ou mentales et les problèmes de toxicomanie. À ces facteurs s'ajoutent de faibles niveaux d'emploi, d'éducation et de formation (Beavis et al., 1997). Les répercussions intergénérationnelles de la violence familiale, le manque important de logements sûrs et abordables dans les réserves, le racisme anti-autochtone et la migration vers les centres urbains sont des thèmes communs parmi les membres des Premières Nations en situation d'itinérance (Beavis et al., 1997).

Pour les membres des Premières Nations, le système de protection de l'enfance constitue une voie importante menant à l'itinérance (Clarkson et al., 2015; Kauppiet et al., 2017). Selon Serge et al. (2002) :

**La protection de l'enfance est un « système » qui a été mis en place pour protéger les jeunes vulnérables. Cependant, il a été prouvé que des jeunes ayant fréquenté les services de protection de l'enfance deviennent plus vulnérables et peuvent se retrouver en situation d'itinérance. Leur nombre est probablement en augmentation. Plusieurs profils de sans-abris urbains ont révélé que beaucoup de jeunes et d'adultes en situation d'itinérance avaient fréquenté les services de protection de l'enfance, y compris « pris en charge », et qu'ils étaient surreprésentés parmi la population des sans-abris. Bien que ce groupe ne représente qu'un pourcentage relativement faible des jeunes passés par le système de protection de l'enfance, il dénote que certains très vulnérables ne reçoivent pas le type de soutien dont ils ont besoin. (p. 2) [Traduction de l'anglais]**

Selon un jugement récent du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) (2016), le gouvernement fédéral a fait preuve de discrimination à l'égard des enfants des communautés des Premières Nations, ce qui a entraîné le sous-financement des programmes d'éducation et de protection de l'enfance dans les réserves (Kauppi et al., 2017). Au Québec, des liens ont été établis entre des antécédents de placement familial et l'itinérance, en particulier chez des adolescents des Premières Nations (Harvey, 2016). La prestation de services de bien-être et de protection de l'enfance relève des provinces et des territoires. En vertu de la *Loi sur les Indiens*, le gouvernement fédéral est responsable du financement des programmes de protection de l'enfance destinés aux enfants autochtones inscrits (Serge et al., 2002). Les jeunes Autochtones représentent plus de 50 % des jeunes sans-abris qui ont fréquenté les services de protection de l'enfance. Des recherches montrent un lien incontestable entre la prise en charge d'un enfant autochtone par les services de protection de l'enfance et le risque de vivre l'itinérance plus tard dans la vie (Gaetz et al., 2016; Serge et al., 2002).

Une étude de cas de Kauppi et al. (2013) décrit les facteurs menant à l'itinérance et le lien entre les périodes de pauvreté vécues pendant l'enfance, la signature de traités et l'établissement du système de réserves (Kauppi et al., 2013). Il s'agit d'une étude de cas individuelle qui analyse les défis complexes liés à différentes périodes d'itinérance d'un homme autochtone originaire d'un village des Premières Nations situé à l'ouest de la baie James (Kauppi et al., 2013). Dans cette étude, le participant décrit les répercussions de la colonisation, des pensionnats indiens et du génocide culturel des langues et religions autochtones, ainsi que leur impact calamiteux sur sa communauté d'origine. Selon l'étude, de nombreux enfants retirés de force à leurs familles ont vécu des violences sexuelles (Kauppi et al., 2013). Cette expérience individuelle a conduit à une situation empreinte de violence physique, de solitude, d'isolement et de peur (Kauppi et al., 2013). Le participant fait remarquer de manière

insistante que l'itinérance parmi les Premières Nations est le fruit de projets coloniaux violents, car l'itinérance était totalement inexistante avant la colonisation des terres autochtones par les Européens.

## Approches pour lutter contre l'itinérance chez les Premières Nations

### Services de lutte contre l'itinérance visible chez les Premières Nations

La population visible de sans-abris dans les communautés a accès à divers programmes qui permettent de répondre à la plupart des besoins essentiels (Harvey, 2016). Par exemple, les banques alimentaires, les comptoirs de vêtements et tous les services généraux de première ligne offerts par les postes de soins infirmiers et les centres de services sociaux et de santé entrent dans cette catégorie (Harvey, 2016). Le tableau 5 ci-dessous contient des renseignements fournis par Grantham (2021) à l'issue d'une étude sur les Premières Nations du Québec et présente une liste non exhaustive des services couramment offerts, des services proposés dans certains endroits et des services qui devraient être mis en place pour aider les personnes visiblement sans-abris (Harvey, 2016). Il est important de noter que si ces services sont parfois offerts dans certaines communautés, ils font souvent défaut dans la plupart ou ne sont pas accessibles par les populations des Premières Nations.

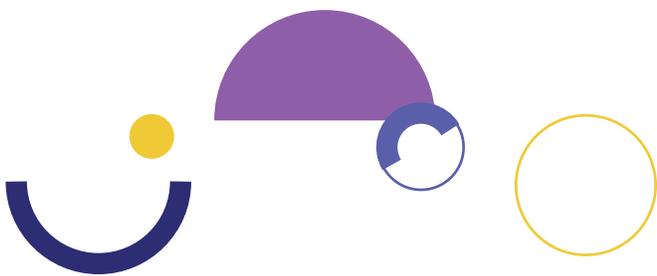


Tableau 5 : Itinérance visible et services offerts aux Premières Nations au Québec

Services offerts dans la plupart des communautés	Services offerts dans certaines communautés	Services non offerts dans la plupart des communautés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de santé généraux de première ligne</li> <li>• Services sociaux généraux de première ligne</li> <li>• Banques alimentaires et cuisines</li> <li>• Comptoirs de vêtements</li> <li>• Transport vers des services situés à l'extérieur de la communauté</li> <li>• Aide à l'obtention de cartes d'identité (p. ex., carte d'assurance maladie)</li> <li>• Logement à faible prix</li> <li>• Aide à l'obtention d'un emploi</li> <li>• Aide à la recherche d'un logement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement temporaire</li> <li>• Travail de rue</li> <li>• Résidences surveillées</li> <li>• Orientation vers des services situés à l'extérieur de la communauté</li> <li>• Maintenir le contact avec les personnes qui s'installent dans des centres urbains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement temporaire et de transition avec du personnel sur place fournissant un éventail de services.</li> <li>• Haltes-chaleurs (situés dans des gymnases d'écoles, des salles communautaires)</li> <li>• Aide pour sortir de l'isolement (p. ex., intégration sociale par l'intermédiaire d'un emploi et d'un soutien en compétences de vie)</li> <li>• Soutien psychologique (par exemple, ateliers sur l'estime de soi et les compétences sociales)</li> <li>• Travailleurs de proximité</li> <li>• Aide aux aidants et aux membres de la famille</li> <li>• Services de repas chauds</li> <li>• Activités culturellement appropriées et liées à la terre</li> <li>• Soutien aux personnes souffrant de dépendance (p. ex., aiguilles propres)</li> </ul>

Source : Grantham, E. Homelessness in First Nations Communities : New Insights to Guide Intervention, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2016.

## Services de lutte contre l'itinérance cachée chez les Premières Nations

Le tableau 6 ci-dessous présente des renseignements fournis par Grantham (2021) et une liste non exhaustive des services couramment offerts, des services proposés dans certains endroits et des services qui devraient être mis en place pour aider les citoyens des Premières Nations en situation d'itinérance cachée (Harvey, 2016).

Tableau 6 : Itinérance cachée et services offerts

Services offerts dans la plupart des communautés	Services offerts dans certaines communautés	Services non offerts dans la plupart des communautés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation de logements</li> <li>• Priorité sur la liste d'attente pour un logement communautaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de jour</li> <li>• Travailleur de proximité</li> <li>• Initiative pour des mini-maisons</li> <li>• Lits de crise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement temporaire pendant des rénovations majeures</li> <li>• Soutien aux aidants et aux membres de la famille</li> <li>• Sensibilisation accrue des gestionnaires de cas et du public</li> <li>• Un parc immobilier diversifié</li> </ul>

Source : Grantham, E. *Homelessness in First Nations Communities : New Insights to Guide Intervention*, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2021.

## Services destinés aux membres des Premières Nations à risque

Selon la situation, les gestionnaires de cas de la communauté ne parviennent pas à cerner systématiquement le risque d'itinérance (Harvey, 2016). Il peut s'agir d'un jeune sortant du système de protection de l'enfance, résidant dans un refuge pour les victimes de violence conjugale ou venant de quitter une institution (Harvey, 2016). On constate souvent un manque de processus ou de recommandations (le cas échéant) pour orienter les personnes à risque vers un traitement (Harvey, 2016). Dans la plupart des cas, l'aide financière est la première étape vers l'obtention de services (Harvey, 2016). De plus, ces personnes à risque ne sont parfois pas prises en compte, car elles n'ont généralement pas d'adresse permanente à présenter (Harvey, 2016). Le tableau 7 ci-dessous présente des renseignements issus des travaux de Grantham (2021). Il donne un aperçu des services destinés aux personnes à risque qui sont actuellement offerts dans certaines communautés et ceux qui devraient l'être. Ces services s'ajoutent à ceux mentionnés ci-dessus, qui sont destinés à l'itinérance visible et cachée (Harvey, 2016).

10. La terminologie peut varier d'une province à l'autre, mais la protection de l'enfance est l'expression la plus universellement employée.

Tableau 7 : Services offerts aux populations à risque

Services offerts dans la plupart des communautés	Services non offerts dans la plupart des communautés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison de chambres</li> <li>• Travailleur social</li> <li>• Soutien au développement des capacités</li> <li>• Guérison axé sur la terre pour les personnes sortant d'institutions</li> <li>• Orientation vers la famille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logements de transition, d'urgence et de longue durée</li> <li>• Résidences surveillées</li> <li>• Intervenant en réinsertion sociale</li> <li>• Programmes de prévention</li> <li>• Programme d'assistance personnalisée</li> <li>• Place prioritaire sur la liste d'attente pour un logement communautaire</li> </ul>

Source : Grantham, E. *Homelessness in First Nations Communities : New Insights to Guide Intervention*, Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2021.

## Initiatives et programmes de financement actuels

La Stratégie nationale sur le logement (SNL) est une trousse à outils modulable (SCHL, 2018; Harvey, 2016). Cette trousse réunit des activités complémentaires pour aborder les problèmes à chaque étape du continuum du logement et répondre à l'éventail de besoins en matière de logement (SCHL, 2018; Harvey, 2016). Les initiatives de la SNL prévoient un soutien accru au renforcement des capacités, à l'innovation et à la recherche dans le domaine du logement (SCHL, 2018; Harvey, 2016). La SNL cherche également à renforcer les capacités dans le secteur du logement communautaire en fournissant une aide technique, des outils, des ressources et du financement aux groupes locaux (SCHL, 2018; Harvey, 2016). Le renouvellement du parc immobilier est également une priorité de premier plan de la SNL (SCHL, 2018; Harvey, 2016). Une autre initiative fédérale est l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), qui fonctionne par l'intermédiaire de la SCHL, une société d'État du gouvernement du Canada (SCHL, 2021; Harvey, 2016). L'ICRL est une initiative d'un milliard de dollars destinée à créer rapidement de nouveaux logements abordables pour répondre aux besoins urgents en matière de logement des Canadiens défavorisés, notamment dans le contexte de la COVID-19 (SCHL, 2021; Harvey, 2016). Le programme de l'ICRL n'est toutefois pas sans limites. Les organisations autochtones dans les réserves n'ont pas beaucoup de chances de se voir accorder un financement lorsqu'elles se trouvent en concurrence avec des organisations de lutte contre l'itinérance plus importantes installées dans les centres urbains, qui ont les moyens de rédiger des

propositions. En 2021-2022, la phase 2 de l'ICRL investira 1,5 milliard de dollars pour répondre aux besoins urgents des Canadiens défavorisés sur le plan du logement (SCHL, 2021). Grâce à ce nouvel investissement, un minimum de 4 500 logements abordables supplémentaires s'ajouteront à l'offre actuelle de logements au Canada (SCHL, 2021). Les initiatives de logement axées sur les femmes recevront au moins 25 % du financement (SCHL, 2021).

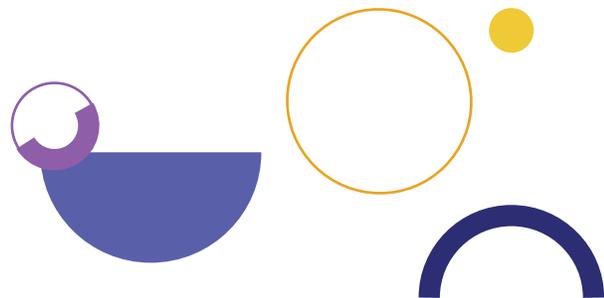
La SCHL a mis en œuvre les programmes de Financement initial, de Financement du développement des Premières Nations et de Financement des projets de rénovation dans les réserves (SCHL, 2021; Harvey, 2016, p. 13). Grâce à des prêts sans intérêt ou à des dons non remboursables, l'initiative de Financement initial privilégie le logement abordable. Deux volets de financement sont disponibles : l'un pour les nouvelles constructions/transformations et l'autre pour la préservation des logements communautaires existants (SCHL, 2021). Enfin, *Directives de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance* est une initiative communautaire qui fournit un soutien et un financement directement aux communautés urbaines, autochtones, territoriales, rurales, des réserves et isolées au Canada pour prévenir et réduire l'itinérance (Emploi et Développement social Canada, 2020).

Depuis plus de 50 ans, les centres d'amitié sont un service essentiel pour les citoyens des Premières Nations (inscrits et non inscrits), les Inuits et les Métis vivant dans les régions rurales, éloignées et nordiques ainsi que dans les grandes métropoles. Les centres d'amitié constituent la plus vaste infrastructure de prestation de services aux Autochtones hors des réserves au Canada. Ils proposent des activités et des services enrichis par la culture aux Autochtones vivant en milieu urbain (ANCA, 2021). Ils constituent des organisations locales qui, depuis leur création, fournissent des services à tous les membres des communautés, quel que soit leur statut juridique d'Autochtone (ANCA, 2021). En réponse aux appels croissants de financement lancés pendant la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral a présenté un plan (44,8 millions de dollars) pour mettre sur pied douze refuges, dont dix dans des communautés des Premières Nations (ANCA, 2021; Cabinet du Premier ministre, 2020). Cependant, l'Association nationale des centres d'amitié (2021) estime que :

« [...] l'étalement de ces fonds sur cinq ans ne permettra pas aux communautés de répondre dès maintenant aux besoins imminents découlant de la COVID-19. De plus, tous les fonds destinés aux refuges qui ont été annoncés pour les femmes autochtones ont été réservés aux femmes des Premières Nations habitant dans les réserves. Bien que ces fonds soient sans aucun doute fortement nécessaires, de nombreuses femmes autochtones et leurs enfants font encore face à la violence et ont besoin d'un abri dans des en-

droits situés hors des réserves ». (p. 6) [Traduction de l'anglais]

Malgré un moratoire sur le remboursement des prêts étudiants et le montant de 7,5 millions de dollars alloué à *Jeunesse, J'écoute* par le gouvernement du Canada, aucun autre soutien financier n'a été mis en place pour les enfants et les jeunes Autochtones (ANCA, 2021; Cabinet du Premier ministre, 2020). Une étude réalisée par l'ANCA (2020) montre que les deux principales préoccupations des jeunes Autochtones sont : les finances et la possibilité d'obtenir un emploi d'été; et la sécurité des communautés et des familles. De plus, en ce qui concerne les jeunes des Premières Nations, aucun fonds de secours n'a été prévu, même si les périodes de travail ont été prolongées (2020-2021) dans le cadre de la Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et de Premières Nations (Services aux Autochtones Canada, 2020; ANCA, 2021). Le manque de financement et de fonds de secours augmente considérablement le risque d'itinérance dans ce segment de population, car les jeunes sont plus susceptibles de connaître des obstacles systémiques à l'éducation, à l'emploi et à la sécurité du logement (ANCA, 2021).



# Recommandations

Plusieurs études et rapports formulent des recommandations pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations. Il faut absolument s'engager à favoriser l'établissement de relations respectueuses et équitables avec les communautés des Premières Nations (Gaetz et al., 2016). Les membres des Premières Nations doivent bénéficier d'un logement abordable, sûr et adéquat (Gaetz et al., 2016). Selon L'État de l'itinérance au Canada 2016 :

**Dorénavant, nous devons favoriser la guérison et créer des partenariats plus solides avec les communautés autochtones. Bien que le rapport n'ait pas discuté spécifiquement de l'itinérance, l'impact des pensionnats peut être perçu comme une cause directe de la surreprésentation des Autochtones dans la population des sans-abri. Le nouvel investissement à court terme fédéral dans les logements abordables pour les personnes autochtones sur et hors réserve n'est que le premier pas vers l'amélioration de la situation des peuples autochtones. Un soutien politique, social et financier supplémentaire est nécessaire afin de mettre fin à l'itinérance autochtone au Canada. (p. 5)**

La présente analyse propose une voie à suivre axée sur la lutte contre l'itinérance chez les Premières Nations. Bien que certaines recommandations concernant l'itinérance autochtone en général puissent s'appliquer aux Premières Nations, il est essentiel de souligner l'importance d'adopter une approche propre aux Premières Nations. Les divers défis mentionnés dans l'analyse peuvent compliquer le processus de sortie de l'itinérance. Par exemple, l'éloignement constitue un obstacle important sur le plan de la prestation des services aux Premières Nations (Harvey, 2016). On a constaté une coordination relativement minime entre les services offerts par la communauté et ceux proposés à l'extérieur de celle-ci. Selon Grantham (2021), « cette situation limite le continuum de services et empêche un suivi adéquat des personnes en situation ou à risque d'itinérance qui passent de la communauté à la ville ou vice-versa ou d'une communauté à une autre. Il existe des accords, par exemple entre une communauté et un refuge pour sans-abris situé à proximité » (p. 4) [Traduction de l'anglais]. Enfin, en raison des conditions d'admissibilité à certains programmes ou des résultats exigés, la planification et l'offre de programmes ne reflètent pas les besoins de la population locale (Harvey, 2016). Ainsi, les organismes qui ne prennent pas en compte les besoins de la population locale luttent pour obtenir un financement en raison d'une utilisation peu fréquente de leurs services (Harvey, 2016). Étant donné qu'il n'existe pas suffisamment d'outils pour mesurer l'itinérance visible et cachée chez les Premières Nations, la caractérisation du problème et l'adoption d'approches appro-

priées sont compliquées (Harvey, 2016). On note peu de différence entre les services de lutte contre la pauvreté et ceux destinés aux populations à risque et en situation d'itinérance (Harvey, 2016). Dans la plupart des cas, il n'y a pas de travailleurs sociaux qui consacrent la plupart de leurs efforts au problème de l'itinérance (Harvey, 2016). Si ce type de poste existait, les personnes en situation d'itinérance auraient plus de chances de voir leurs besoins satisfaits (Harvey, 2016). De tels postes permettraient également de sensibiliser davantage le public et les travailleurs sociaux à l'itinérance (Harvey, 2016). Enfin, ils établiraient un continuum de services et favoriseraient la collaboration avec des organismes (Harvey, 2016). Pour les membres des Premières Nations, cela signifierait une plus grande offre de soutiens et de services.

Tel que mentionné dans la présente analyse, les membres des Premières Nations en situation d'itinérance comptent souvent sur leurs réseaux sociaux (p. ex., amis, famille) pour obtenir un hébergement (Harvey, 2016). Ainsi, des foyers entiers ne devraient pas se trouver démunis financièrement lorsqu'ils accomplissent une tâche qui incombe normalement à l'État (Harvey, 2016). Selon Grantham (2021), « le fort sentiment de solidarité existant dans les communautés devrait être encouragé et soutenu, et la mise en œuvre d'un système de soutien formel ne devrait pas au contraire le miner » (p. 4) [Traduction de l'anglais]. Grantham (2021) estime qu'une stratégie multisectorielle (une approche holistique préférée par les Premières Nations) est nécessaire pour permettre à l'État d'honorer son obligation de fournir un logement adéquat et un soutien d'urgence aux sans-abris. Il est important que ces approches soient créées et adoptées au niveau local. Une façon d'y parvenir est d'assurer une collaboration intersectorielle entre les secteurs de la santé, du logement, de l'éducation, de la sécurité publique, des services sociaux et de l'économie. Selon Grantham (2021),

**Au niveau communautaire, il serait utile de privilégier à court terme la création d'un plan d'action multisectoriel pour établir la communication, favoriser la coordination et la collaboration entre les secteurs et développer un réseau de prévention à l'échelle de la communauté. Les communautés ont également la volonté d'investir plus de temps et d'efforts dans la prévention de l'itinérance, par exemple en se concentrant sur l'amélioration de l'estime de soi chez les personnes à risque et en leur proposant des programmes de pré-emploi. (p. 4) [Traduction de l'anglais]**

Pour comprendre et aborder le problème de l'itinérance parmi les Premières Nations, l'APN (2019) recommande de reconnaître la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en vertu de laquelle :

### Article 3

Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.

### Article 21 (1)

Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelle, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale.

### Article 21 (2)

Les États prennent des mesures efficaces et, selon qu'il conviendra, des mesures spéciales pour assurer une amélioration continue de la situation économique et sociale des peuples autochtones. Une attention particulière est accordée aux droits et aux besoins particuliers des anciens, des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes handicapées autochtones.

### Article 23

Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions.

### Article 24 (2)

Les autochtones ont le droit, en toute égalité, de jouir du meilleur état possible de santé physique et mentale. Les États prennent les mesures nécessaires en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation de ce droit.

Source : Organisation des Nations Unies. (2007). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

En 2018, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a achevé la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations, en collaboration avec le gouvernement du Canada (APN, 2018; 2019). L'objectif de la stratégie est de donner aux Premières Nations la possibilité d'entretenir leurs infrastructures et leurs logements, de les contrôler et de les diriger (APN, 2018; 2019). D'une durée de dix ans, la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations de l'APN entend s'attaquer aux causes profondes de l'itinérance à l'intérieur et à l'extérieur des réserves ainsi que dans le Nord (APN, 2018; 2019). Elle vise également à mieux servir les membres des Premières Nations vivant en milieu urbain, rural et nordique en coordonnant les systèmes de gouvernance du logement dans toutes les provinces et tous les territoires (APN, 2018; 2019).

Il est de plus en plus nécessaire d'obtenir des ressources pour entreprendre des recherches éthiques et recueillir des renseignements pour établir le nombre de sans-abris des Premières Nations. Les renseignements doivent ensuite être analysés pour déterminer les causes profondes de l'itinérance et les lacunes dans les services. Il est aussi nécessaire de cerner les ressources pouvant aider à créer une Stratégie nationale pour les sans-abris des Premières Nations qui est alignée sur la Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations. Cette stratégie nationale permettra d'élaborer des solutions, à court, moyen et long terme et de présenter un plan de défense d'intérêts. Il est nécessaire de préconiser une solution globale qui réunit de nombreux partenaires.

**Selon l'APN (2018), une stratégie sur le logement des Premières Nations doit comprendre un processus de transition « qui verra les programmes fédéraux de logement et d'infrastructures passer à la prise en charge, au contrôle et à la gestion par les Premières Nations » (p. 4).** Lorsqu'il s'agit de recommander une voie à suivre, cette vision doit englober des systèmes de gouvernance du logement innovants et adaptés (APN, 2018). Selon l'APN (2018), « les infrastructures connexes sont les infrastructures associées à la construction de résidences, qui font partie des services publics : raccordement à l'eau potable, égouts sanitaires, égouts pluviaux et éclairage public (à l'exclusion des installations de traitement de l'eau et des eaux usées). » (p. 2). Une stratégie de lutte contre l'itinérance chez les Premières Nations doit prendre en compte l'initiative plus vaste d'entretien, de contrôle et de gestion par les Premières Nations (APN, 2018).

Toute stratégie efficace doit être « une stratégie sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations par les Premières Nations pour les Premières Nations pour qu'elle soit fondée sur leurs perspectives » (APN, 2018, p. 2). Elle doit aussi s'appuyer sur l'objectif du gouvernement fédéral de favoriser la conception et la fourniture de logements dirigées par les Autochtones (APN, 2018). En outre, le pro-

cessus doit être respectueux des droits ancestraux et des droits issus de traités (APN, 2018). Toute recommandation doit être rédigée en partenariat avec le gouvernement fédéral (APN, 2018). Enfin, la stratégie doit comprendre une approche du logement des Premières Nations qui est à long terme et qui s'adresse aux centres urbains, aux régions rurales et aux réserves (APN, 2018).

**Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions adoptées par les Chefs-en-assemblée, leur compétence en matière de logement devrait être soutenue et encouragée (APN, 2018).** Il faudrait une stratégie « La Stratégie établit l'environnement et une feuille de route pour la recherche, la conception et la mise en œuvre de nouveaux systèmes de logement qui mèneront à un retrait complet du gouvernement fédéral et à un transfert complet des pouvoirs du gouvernement fédéral aux Premières Nations en matière de prise en charge, contrôle et gestion du logement et des infrastructures connexes (APN, 2018, p. 2). Il est important d'inclure le rapport sénatorial de 2015, Le logement et l'infrastructure dans les réserves : Recommandations de changements et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration de l'ONU). Il est aussi important de noter qu'en vertu de la Déclaration de l'ONU, l'article 21 met en lumière l'importance du logement : « Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration... du logement, ». De plus, l'article 23 stipule que « les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit ». L'APN recommande que la stratégie de lutte contre l'itinérance des Premières Nations comprenne les éléments suivants : 1) des stratégies et des plans régionaux; 2) des plans stratégiques incluant des objectifs à court, moyen et long terme; 3) le Cadre de réforme des politiques menant à une stratégie nationale sur le logement et les infrastructures (APN, 2018).

Toute stratégie sur le logement des Premières Nations doit répondre aux exigences de tous les membres des Premières Nations, qu'ils vivent à l'intérieur ou à l'extérieur de leur communauté de Première Nation (APN, 2018). En outre, le transfert de l'entretien, du contrôle et de la gestion du logement aux Premières Nations doit respecter les obligations des traités et les approches régionales en matière de logement et d'infrastructures connexes (APN, 2018). Il doit être responsable et transparent tout en tenant compte des emplacements géographiques et des considérations économiques (APN, 2018). Respectueuse des différences culturelles, la stratégie des Premières Nations doit comprendre « une approche holistique du logement qui englobera toutes les générations et tous les aspects de la vie » (APN, 2018, p. 4). De plus, elle doit respecter le niveau de capacité et de préparation de chaque Première Nation et être alignée sur les besoins de la communauté (APN, 2018). En matière de principes directeurs, la stratégie doit être dirigée par les Premières Nations et fondée sur la participation active et la rétroaction des Premières Nations (APN, 2018).

Pour que le processus de transfert des logements et des infrastructures fédéraux aux Premières Nations soit un succès, il faut y consacrer des ressources financières (APN, 2018). Celles-ci doivent être disponibles pour concevoir, élaborer et mettre en œuvre des plans et des stratégies régionaux et locaux (APN, 2018). Un processus de transition réussi nécessitera une participation permanente des Premières Nations et du gouvernement fédéral (APN, 2018). Pendant la phase de transition, les négociations entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral doivent suivre un modèle de gouvernement à gouvernement (APN, 2018). Il faut définir des étapes d'une transition à court, moyen et long terme qui prennent en compte les différences régionales en consultation avec les Premières Nations.

**La stratégie sur le logement des Premières Nations proposée par l'APN (2018) comprend des thèmes issus des conclusions des séances de mobilisation des Premières Nations et liés aux compétences, aux capacités, à la gouvernance, aux capacités de prestation, au financement et aux finances des Premières Nations.** En ce qui concerne les conclusions des séances de mobilisation des Premières Nations, on doit reconnaître que certaines Premières Nations sont prêtes à assumer la gestion, le contrôle et l'entretien du logement et des infrastructures (APN, 2018). D'autres Premières Nations souhaiteraient toutefois examiner l'héritage des programmes fédéraux et définir les obligations en vertu des traités avant d'assumer la gestion. L'objectif des séances de mobilisation des Premières Nations est de discuter des questions stratégiques avec les communautés, les dirigeants, les organisations régionales, les experts techniques et les groupes sous-représentés des Premières Nations (APN, 2018). Ces séances doivent être organisées avec les fournisseurs de services de logement autochtones dans les régions nordiques, rurales et urbaines, les municipalités, les provinces et les territoires du Canada (APN, 2018). Le transfert de la gestion, du contrôle et de l'entretien aux fournisseurs de services de logement et aux organisations des Premières Nations vise à élargir l'éventail d'options de logement (APN, 2018), notamment l'accession à la propriété, le logement social, le logement locatif et le logement avec services de soutien (APN, 2018). La mise sur pied de communautés durables et saines et l'amélioration des conditions de logement constitueraient le résultat idéal (APN, 2018). Les compétences et les capacités englobent la transition du pouvoir fédéral en matière de gestion, de contrôle et d'entretien aux Premières Nations. Cette transition nécessite « des investissements dans les compétences et la capacité ainsi que la souplesse nécessaire pour déterminer où et comment le financement peut être utilisé pour soutenir le mieux possible les occupants des logements, le personnel des services de logement et d'infrastructures connexes et les organisations des Premières Nations qui les servent » (APN, 2018, p. 7). L'objectif d'inclure les compétences et les capacités est de permettre aux Premières Nations d'assurer une gestion, un contrôle et une responsabilité (APN, 2018).

En ce qui concerne la gouvernance et la prestation, il ne s'agit pas de transfert des programmes et services gouvernementaux actuels dans le processus de transfert de la gestion, du contrôle et de l'entretien du logement aux Premières Nations. Au contraire, la gouvernance et la prestation de services permettront d'élaborer de nouvelles méthodes pour fournir des services de logement, des systèmes de logement et des institutions (APN, 2018). L'un des objectifs de la gouvernance et de la prestation consiste à mieux servir les membres des Premières Nations qui résident dans les régions urbaines, rurales et nordiques (APN, 2018). De plus, un résultat important consiste à réunir les systèmes de gouvernance et de prestation de services de logement de toutes les provinces et tous les territoires (APN, 2018). Pour le logement hors des réserves, il est nécessaire d'établir des partenariats entre les Premières Nations et les fournisseurs actuels de services de logement autochtones. En ce qui concerne la fourniture de logements, il est également nécessaire de définir le rôle des fournisseurs de services de logement autochtones, des Premières Nations, des administrations municipales et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (APN, 2018). Cela permettra d'établir un système qui empêchera les membres des Premières Nations de passer entre les mailles du filet des différentes administrations (APN, 2018). Un autre objectif lié à la gouvernance et à la prestation est de créer un cadre de fourniture de logements à l'échelle régionale et nationale (APN, 2018). Il s'agit d'élaborer un modèle de gouvernance débarrassé de toute influence politique (APN, 2018). Grâce à la participation des communautés des Premières Nations, il sera possible d'établir des systèmes de gouvernance solides qui prennent en compte les besoins, les variations et les priorités régionales et culturelles (APN, 2018).

**L'APN (2018) recommande également de créer un institut de politique et de recherche sur le logement des Premières Nations.** Le cas échéant, les principales responsabilités de cet institut seraient de créer des systèmes novateurs de fourniture et de gouvernance des logements (APN, 2018). L'institut aurait pour avantage de constituer une ressource capable d'obtenir du financement et d'archiver des pratiques exemplaires, des données et des outils (APN, 2018). Il est nécessaire d'obtenir un financement adéquat et de créer un plan d'entreprise pour l'institut de politique et de recherche (APN, 2018). De plus, l'institut devrait être doté d'experts en recherche (APN, 2018). Enfin, il serait nécessaire de lui préparer un mandat approprié (APN, 2018).

Les volets du financement et des finances revêtent une grande importance, car ils permettront d'exercer un contrôle sur le budget pour satisfaire les priorités et les besoins des Premières Nations (APN, 2018). Selon l'APN (2018), « le financement de divers types de logements des Premières Nations s'inscrit dans un continuum de besoins, englobant notamment : les refuges, les logements sociaux, les logements pour les membres handicapés, les logements pour personnes âgées, les logements locatifs et les logements en

location avec option d'achat, les logements du marché et les logements privés » (p. 6). Si les Premières Nations veulent faire progresser le logement et les conditions de vie de leurs membres à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, de nouveaux instruments financiers et un financement gouvernemental supplémentaire seront nécessaires (APN, 2018). De plus, il faudra combler le manque d'infrastructures et de logements (APN, 2018). Les prochaines recherches devraient porter sur les éventuels avantages économiques du logement (p. ex., les possibilités de générer des revenus) (APN, 2018). Pour cela, il faudra également augmenter l'engagement financier des Premières Nations dans leurs logements et celui de tous les ordres de gouvernement (APN, 2018). Des modes de financement novateurs et des méthodes efficaces d'investissement et de rentabilité devraient également être déterminés (APN, 2018).

Compte tenu de l'échec des modifications de politique destinées à s'attaquer efficacement à la migration provenant des communautés des Premières Nations, au manque d'emplois et aux besoins fondamentaux en matière de logement, les membres des Premières Nations se retrouvent surreprésentés dans les populations de sans-abris, en particulier dans les régions du Nord (Kauppi et al., 2013). Dans le cadre de leur étude menée en 2009 dans une réserve des Premières Nations du nord-est de l'Ontario, Kauppi et al. (2015) ont compilé les diverses recommandations des participants. Ceux-ci ont notamment signalé l'importance d'informer la population des « presque sans-abris » et celle des « entièrement sans-abris » et d'améliorer les services qui leur sont destinés (Kauppi et al., 2015). Parmi les autres recommandations figure la création d'un refuge-pavillon traditionnel et l'aménagement de logements abordables (Kauppi et al., 2015).

Le Toronto Aboriginal Research Project (TARP) a présenté plusieurs recommandations pour lutter contre l'itinérance, qui étaient toutefois propres à Toronto. Bien qu'il ait été lancé en 2011 et qu'il mériterait d'être mis à jour, certaines de ses recommandations pourraient être utiles pour lutter contre l'itinérance en général des Premières Nations. Pour appliquer ces recommandations, il est évident qu'il faudrait dispenser une formation destinée à sensibiliser un large éventail de groupes, y compris les conseils de bande et les membres de bande des Premières Nations. Des activités éducatives sont également nécessaires pour les dirigeants des Premières Nations (aînés, conseils de bande, etc.) (Cheechoo, 2020; TARP, 2011).

## **Les recommandations suivantes pourraient être utiles pour lutter contre l'itinérance des personnes LGBTQIA+ et bispirituelles des Premières Nations :**

- 1)** Le personnel des organismes communautaires, le personnel scolaire et les professionnels de la protection de l'enfance devraient suivre une formation destinée à les sensibiliser aux problèmes des personnes bispirituelles et LGBTQIA+ des Premières Nations. Cette formation devrait être dispensée par des spécialistes de la communauté (y compris les parents d'accueil et les familles adoptives) (Cheechoo, 2020).
- 2)** Une maison de « transition » sécurisée devrait être construite pour accueillir les personnes bispirituelles ayant quitté des régions rurales et leur permettre de s'adapter à la vie urbaine (Cheechoo, 2020). Cette maison devrait avoir pour mandat de les aider à accéder aux programmes et services (p. ex. logement, emploi et transport) afin de leur éviter de vivre dans la rue ou de tomber dans la prostitution (Cheechoo, 2020). Elle aiderait également ces personnes à pratiquer des activités traditionnelles des Premières Nations et d'autres adaptées aux besoins de chaque sexe (Cheechoo, 2020).
- 3)** Une étude approfondie devrait être lancée pour mieux comprendre les défis et préoccupations des personnes bispirituelles des Premières Nations, qui comprennent celles de la classe moyenne, celles transgenres et celles séropositives (Cheechoo, 2020). En ce qui concerne la bispiritualité, la recherche pourrait aussi porter sur la relation entre les communautés des Premières Nations et le milieu urbain (Cheechoo, 2020).
- 4)** Des fonds devraient être versés aux membres bispirituels d'organisations des Premières Nations pour fournir des gestionnaires des cas de longue durée supplémentaires. Les organisations pourraient mieux répondre aux besoins de leurs clients (Cheechoo, 2020).
- 5)** Il faudrait qu'un « lieu de rassemblement de personnes bispirituelles » des Premières Nations soit créé pour répondre aux besoins sociaux, culturels et récréatifs de ces personnes, notamment en élargissant le mandat et les installations concernant ces personnes ou en créant une nouvelle organisation (Cheechoo, 2020). Des activités pourraient être offertes dans l'aire polyvalente, par exemple des cours d'informatique, des activités sociales (fêtes, tambours, enseignements traditionnels), des

programmes pour les jeunes et les aînés, des séances de cinéma et des activités culinaires (Cheechoo, 2020).

6) Il est nécessaire que les personnes bispirituelles et LGBTQIA+ des Premières Nations participent aux réunions de comités municipaux, par exemple les commissions des services policiers, les comités sur la santé, les conseils consultatifs communautaires et les comités de programmes particuliers destinés aux personnes bispirituelles et aux LGBTQIA+ autochtones (Cheechoo, 2020).

7) Il faudrait construire une « maison bispirituelle » pour accueillir les membres des Premières Nations bispirituels séropositifs, ainsi que les familles de personnes bispirituelles souffrant de problèmes de santé (Cheechoo, 2020).

D'après le *Rapport du Comité permanent de la santé* (2019), la présence de lacunes dans la documentation souligne la nécessité de prendre des mesures concrètes (Cheechoo, 2020). Développer la résilience et l'esprit communautaire semble être une initiative essentielle; c'est aussi un thème récurrent dans les travaux de recherche (Cheechoo, 2020).

## Comblent les lacunes pour mettre fin à l'itinérance en milieux rural et urbain

**Pour mettre fin à l'itinérance parmi les Premières Nations, il faut améliorer les infrastructures physiques et sociales (OAHS, 2016).** Pour cela, les logements et les services de soutien doivent être fournis d'une manière appropriée sur le plan culturel aux membres des Premières Nations vivant dans les régions urbaines et rurales (OAHS, 2016). Tous les ordres de gouvernement doivent respecter tous les engagements dès que possible (OAHS, 2016), c'est-à-dire des investissements équitables et importants dans des logements culturellement appropriés et les services de soutien et de transition connexes (OAHS, 2016). Selon l'OAHS (2016), les efforts limités déployés précédemment par le gouvernement fédéral dans l'approche Logement d'abord n'ont pas permis de proposer des solutions globales et efficaces aux Autochtones en situation d'itinérance dans les régions urbaines et rurales. Bien qu'il faille véritablement investir dans des logements plus abordables, promouvoir Logement d'abord comme s'il s'agissait de la solution « idéale » est une décision tout au moins inadéquate, car il n'existe pas de solution unique à ce problème complexe (OAHS, 2016). Compte tenu des traumatismes intergénérationnels et des obstacles socioéconomiques, il faut proposer des solutions et des mesures de soutien à différents niveaux pour s'assurer que les citoyens des Premières Nations reçoivent l'aide dont ils ont besoin (OAHS, 2016). Des investisse-

ments doivent être réalisés dans tout le continuum du logement, en commençant par l'itinérance et les logements d'urgence, ainsi que les logements supervisés et de transition (OAHS, 2016). L'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres (2015) affirme que « la mise sur pied d'un nouveau parc immobilier, plus précisément de logements de transition et de logements supervisés, devrait être envisagée, en plus du maintien du parc de logements sociaux et abordables déjà existant » (p. 5) [Traduction de l'anglais]. Les programmes de logement traditionnels et les programmes sous-financés dirigés par des Autochtones comportent des lacunes importantes qui ont des conséquences néfastes sur les membres des Premières Nations (OAHS, 2016).

**Compte tenu de la nouvelle orientation du gouvernement qui axe ses politiques et programmes sur des données probantes, il faut combler les lacunes existant dans la recherche sur l'itinérance et répondre aux préoccupations en matière de logement des Premières Nations (OAHS, 2016).** L'OAHS (2016) affirme que les mesures ci-dessous sont nécessaires pour réduire l'itinérance chronique parmi les Premières Nations, les Métis et les Inuits dans les régions urbaines et rurales :

Il faut adopter une approche d'attribution de fonds « fondée sur les besoins » (c'est-à-dire des preuves). Les formules d'allocation budgétaire doivent être élaborées de manière collaborative et révisées annuellement pour s'assurer qu'elles prennent en compte les changements survenus dans la situation de la communauté. Les allocations ne devraient pas être uniquement basées sur la population ou au prorata : il faudrait qu'elles tiennent compte des besoins chroniques des Premières Nations, des Métis et des Inuits dont un nombre inacceptable vivent une situation d'itinérance ou dans un logement indigne. Les allocations budgétaires devraient être calculées de manière à combler l'écart entre les conditions de logement médiocres et la situation d'itinérance exécrationnelle des Premières Nations, des Métis et des Inuits vivant en milieu urbain et celles de la population en général. Elles devraient être plus ciblées, par exemple des fonds d'immobilisation et de fonctionnement pour des installations de lutte contre l'itinérance, de soutien ou de transition pour les citoyens des Premières Nations, les Métis et les Inuits, qui font partie d'une population à risque. Les allocations budgétaires destinées aux Autochtones devraient aboutir à des programmes conçus et mis en œuvre par des organisations communautaires qui ont déjà prouvé leur efficacité dans l'offre de services adaptés à la culture et qui sont capables d'obtenir les résultats souhaités. (p. 5) [Traduction de l'anglais]

# Conclusion

La présente analyse documentaire a été une étude systématique de l'itinérance parmi les Premières Nations au Canada. Elle a abordé les quatre domaines de recherche suivants en étudiant des résultats de travaux antérieurs. Premièrement, pour comprendre l'itinérance chez les Premières Nations, il fallait se poser les questions suivantes : **Comment les concepts de foyer et d'itinérance sont-ils compris? En quoi les définitions des Premières Nations diffèrent-elles des définitions occidentales? Quelle est la situation actuelle de l'itinérance chez les Premières Nations au Canada? Quelles formes d'itinérance existe-t-il parmi les Premières Nations?** Deuxièmement, il fallait comprendre l'origine des différentes formes d'itinérance chez les Premières Nations. Troisièmement, il fallait déterminer les facteurs menant à l'itinérance, tels que l'emplacement (à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve), la migration, le sexe et l'âge. Quatrièmement, il fallait étudier les approches adoptées pour lutter contre l'itinérance chez les Premières Nations.

En ce qui concerne les facteurs menant à l'itinérance, les responsables de l'analyse documentaire ont essayé de répondre aux questions suivantes : Pourquoi les membres des Premières Nations sont-ils surreprésentés dans la population des sans-abris? Quelles sont les causes profondes de cette surreprésentation? Quel est le lien entre l'itinérance des Premières Nations et le colonialisme, les séquelles des pensionnats indiens, les traumatismes intergénérationnels, la santé physique et mentale et le racisme et le sexisme systémiques? En ce qui concerne les approches pour lutter contre l'itinérance parmi les Premières Nations, les questions étaient les suivantes : Quelles solutions et mesures de prévention ont été proposées pour lutter contre l'itinérance chez les Premières Nations? Lesquelles sont efficaces ou inefficaces? Quels moyens novateurs sont utilisés pour mieux comprendre l'itinérance chez les Premières Nations et s'y attaquer? Ces questions ont permis de formuler des recommandations.

La présente analyse documentaire a également étudié les lacunes existant actuellement dans la recherche et a permis de formuler des recommandations pour réduire le taux d'itinérance disproportionné parmi les Premières Nations au Canada. La compréhension de l'itinérance, des formes d'itinérance et des facteurs menant à l'itinérance parmi les Premières Nations, tout comme les solutions à mettre en œuvre, est fondamentale pour établir une base de connaissances susceptible d'aider à l'élaboration de solutions éclairées et adaptées aux membres et aux communautés des Premières Nations. Bien qu'il existe un chevauchement entre les situations d'itinérance et les solutions propres aux Autochtones et aux non-Autochtones, les recommandations étudiées dans la présente analyse portent uniquement sur les situations distinctes vécues par des membres des Premières Nations. La présente

analyse documentaire peut intéresser les communautés des Premières Nations, les organisations autochtones et non autochtones, les fournisseurs de services, les décideurs, les gouvernements et les partenaires communautaires qui cherchent à créer des solutions de logement qui respectent la dignité et l'autonomie des membres des Premières Nations et qui garantissent leur sécurité.



## Références

- Aboriginal Standing Committee on Housing and Homelessness. (2012). *Plan to end Aboriginal homelessness in Calgary*. Source : <http://www.aschh.ca/wp-content/uploads/2016/04/ASCHHAboriginal-Plan-Final.pdf>.
- Adelson, N. (2005). The embodiment of inequity - health disparities in Aboriginal Canada. *Canadian Journal of Public Health*, 96, 45.
- Akee, R., et Feir, D. (2018). Estimating institutionalization and homelessness for status First Nations in Canada : A method and implications. *The International Indigenous Policy Journal*, 9 (2), 1-30.
- Alaazi, D., Masuda, J., et Evans, J. (2015). Therapeutic landscapes of home : Exploring Indigenous People' experiences of a housing first intervention in Winnipeg. *Social Science Medicine*, 147, 30-37.
- Ambrosio, E., Baker, C., et Hardill, K. (1992). *The street health report : A study of the health status and barriers to health care of homeless women and men in the city of Toronto*. Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Anderson, J., et Collins, D. (2018). Not a "forever model" : The curious case of graduation in housing first. *Urban Geography*, 39 (4), 587-604.
- Arboleda-Florez, J., et Holley, H. (1997). *Calgary homelessness study : Final report*. Alberta Health Report.
- Assemblée des Premières Nations. (2013). Description de l'PN : Premières Nations.
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2014). Les besoins en logement des Premières Nations du Québec et du Labrador/The Housing Needs of First Nations in Quebec and Labrador.
- Affaires indiennes et du Nord Canada. (2010). History of Bill C-3.
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2014). Protocole de recherche de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.
- Assemblée des Premières Nations. (2018). Stratégie nationale sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations.
- Assemblée des Premières Nations. (2019). Plan pour les sans-abri des Premières Nations à l'intérieur et à l'extérieur des réserves.
- Aubry, T., Currie, S., et Pinsent, C. (1996). Development of a homeless data collection management system : Phase one. Final report. Division de la recherche et des politiques sociales et économiques, Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Association nationale des Centres d'amitié. (2021). Submission to the Special Rapporteur on Indigenous Rights : Canada's Response to COVID-19 and Urban Indigenous Communities - Perspectives from the Friendship Centre Movement.
- Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres. (2015). Responses to Ontario's Long-Term Affordable Housing Strategy Update.
- Association nationale d'habitation autochtone. (2009). A time for action : A national plan to address Aboriginal housing.
- Bahr, H. M. (1968). Homelessness and disaffiliation, Bureau of Applied Social Research, Columbia University.
- Beavis, M., Ann, N., Klos, T. Carter, et Douchant, C. (1997). Literature review : Aboriginal People and homelessness, Société canadienne d'hypothèques et de logement.

- Belanger, Y. D., Weasel Head, G., et Awosoga, O. (2012). Assessing Urban Aboriginal Housing and Homelessness in Canada. Rapport final préparé pour l'Association nationale des Centres d'amitié et le Bureau de l'interlocuteur fédéral pour les Métis et indiens non-inscrits.
- Belanger, Y. D., et Lindstrom, G. (2016). All we need is our land : Exploring Southern Alberta Indigenous homelessness. Extrait de : E. J. Peters et J. Christensen (Eds.). *Indigenous Homelessness : Perspectives from Canada, Australia, and New Zealand*. Presse de l'Université du Manitoba.
- Belanger, Y., Awosoga, O., et Weasel Head, G. (2013). Homelessness, urban Aboriginal people, and the need for a national enumeration. *Aboriginal Policy Studies*, 2 (2), 4-33.
- Blunt, A., et Dowling, R. (2006). *Home*. Routledge.
- Caputo, R., Weiler, R., Kelly, K. (1994). Phase II of the runaways and street youth project. Solliciteur général du Canada, Division de la politique et de la recherche en matière de police, ministère de l'Approvisionnement et des Services.
- Cedar Project Partnership, Clarkson, A. F., Christian, W. M., Pearce, M. E., Jongbloed, K. A., Caron, N. R., Teegee, M. P., Moniruzzaman, A., Schechter, M. T., et Spittal, P. M. (2015). The Cedar Project : Negative health outcomes associated with involvement in the child welfare system among young Indigenous people who use injection and non-injection drugs in two Canadian cities. *Revue canadienne de santé publique*, 106 (5).
- Cheechoo, K. (2020). *A literature review prepared for Native Women's Association of Canada – A highlight of the pathways (and barriers) to stable, culturally appropriate housing experienced by Indigenous 2SLGBTQIA*. Association des femmes autochtones du Canada.
- Cedar Project Partnership, Pearce, M., Christian, W., Patterson, K., Norris, K., Moniruzzaman, A., Craib, K., Schechter, M., et Spittal, P. (2008). The Cedar Project : Historical trauma, sexual abuse and HIV risk among young Aboriginal people who use injection and non-injection drugs in two Canadian cities. *Social Science and Medicine*, 66, 2185-2194.
- Christensen, J. (2013). Our home, our way of life : Spiritual homelessness and the sociocultural dimensions of Indigenous homelessness in the Northwest Territories (NWT). *Social et Cultural Geography, Canada*, 14 (7), 804-828.
- Christensen, J. (2016). Indigenous housing and health in the Canadian north: Revisiting cultural safety. *Health and Place*, 40, 83-90.
- Clarkson, A., Christian, W., Pearce, M., Jongbloed, K., Caron, N., Teegee, M., Moniruzzaman, A., Schechter, M., et Spittal, P. (2015). The Cedar Project : Negative Health Outcomes Associated with Involvement in the Child Welfare System among Young Indigenous People Who Use Injection and non-Injection Drugs in Canadian Cities. *Revue canadienne de santé publique*, 106 (5), 265-270.
- Clatworthy, S. (2009). Housing needs in First Nations communities, *Canadian Issues*, 19-24.
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – 2008, chapitre 1, Caractéristiques sociodémographiques, 2013.
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador. Enquête régionale sur la santé des Premières Nations du Québec – 2008, chapitre 2, Logement, 2013.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : sommaire du rapport final de la commission de vérité et réconciliation du Canada. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2016/trc/IR4-7-2015-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/trc/IR4-7-2015-fra.pdf).
- Walker, R.C. (2003). Engaging the Urban Aboriginal Population in Low-cost Housing Initiatives : Lessons from Winnipeg. *Canadian Journal of Urban Research*, 12 (1), S99-S118.

- Distasio, J., Sylvestre, G., et Mulligan, S. (2005). An examination of hidden homelessness among Aboriginal People in prairie cities. Extrait de : Hulchanski, J. David; Campsie, Philippa; Chau, Shirley; Hwang, Stephen; Paradis, Emily (eds.), *Finding home : Policy options for addressing homelessness in Canada (livre numérique)*, chapitre 6.3, Cities Centre, Université de Toronto.
- Dosman, E. J. (1972). *Indians : The urban dilemma*. McClelland et Stewart, Toronto, Ontario.
- Drossos, A. (2003). The housing conditions of aboriginal Canadians : A determinants of health framework and current policy analysis. Family Network.
- Durbin, A. (2009). Canada's response to the on-reserve housing crisis : A study of the Kelowna accord, Pimatisiwin. *A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health*, 7 (2), 181-200.
- Farha, L. (2019). Adequate housing as a component of the right to an adequate standard of living, and the right to non-discrimination in this context. Assemblée générale des Nations Unies.
- Faries, E. (2012). *Colonialism and homelessness, The will to live*. Centre for Research in Social Justice and Policy, Université Laurentienne.
- Farley, M., Lynne, J., et Cotton, A. (2005). Prostitution in Vancouver : Violence and the colonization of First Nations women. *Transcultural Psychiatry*, 42 (2), 242-271.
- Furi, M.F., et Wherrett, J. (2003). Questions relatives au statut d'Indien et à l'appartenance à la bande. Bibliothèque du Parlement.
- Gaetz, S., Dej, E., Richter, T., et Redman, M. (2016). *The state of homelessness in Canada 2016*. Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Gaetz, S., Dej, E., Richter, T., et Redman, M. (2016). *L'État de l'itinérance au Canada 2016 : Sommaire exécutif*. Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Gaetz, S., Gulliver, T., Richter, T. (2014). *L'état de l'itinérance au Canada 2014*. Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Gaetz, S., O'Grady, B., Kidd, S., et Schwan, K. (2016). *Sans domicile : un sondage national de l'itinérance chez les jeunes*. Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance. <https://homelesshub.ca/sites/default/files/WithoutAHome-final.pdf>
- Gaetz, S.; Barr, C.; Friesen, A.; Harris, B.; Hill, C.; Kovacs-Burns, K.; Pauly, B.; Pearce, B.; Turner, A.; Marsolais, A. (2012). *La définition canadienne de l'itinérance*. Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Golden, A., Currie, W. H., Greaves, E., et Latimer, E. J. (1999). Taking responsibility for homelessness : An action plan for Toronto.
- Graham, K. A. H., et Peters, E. (2002). *Aboriginal Communities and Urban Sustainability*. Canadian Policy Research Networks.
- Grantham, E. (2021). Homelessness in First Nations communities : New insights to guide intervention. Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.
- Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la prostitution (1998). Rapport et recommandations relatives à la législation, aux politiques et aux pratiques concernant les activités liées à la prostitution.
- Enquête sur le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi chez les Premières Nations (EDME-PN). (2019). First Nations Data Governance Initiative.
- Harvey, M. F. (2016). Portrait of Homelessness in First Nations Communities in Quebec. Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador.
- Hauch, C. (1985). Coping strategies and street life : The ethnography of Winnipeg's skid row regions, rapport no 11. Institute of Urban Studies.

- Homeward Trust Edmonton, Blue Quills First Nations College, et IRM Research and Evaluation. (2015). *Research on the intergenerational impact of colonialism : Aboriginal homelessness in Edmonton – Towards a deeper understanding of the Indigenous experience of urban homelessness*. Homeward Trust.
- Hulchanski, D. (2003). *What factors shape Canadian housing policy? The intergovernmental role in Canada's housing system*. Université Queen's.
- Jackson, K. T. (1987). *Crabgrass frontier : The suburbanization of the United States*. Oxford University Press.
- Kauppi, C., O'Grady, B., Schiff, R., Martin, F., et Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario (2017). *Homelessness and hidden homelessness in rural and Northern Ontario*. Rural Ontario Institute.
- Kauppi, C., Pallard, H., et Faries, E. (2015). Poverty, Homelessness and Migration In Northeastern Ontario. *OIDA International Journal of Sustainable Development*, 8 (4), 11-22.
- Kauppi, C., Pallard, H., et Stephen, G. (2013). Societal constraints, systemic disadvantages, and homelessness. *An individual case study*, 11 (7), 8.
- Kidd, S., Thistle, J., Beaulieu, T., O'Grady, B., Gaetz, S. (2019). A national study of Indigenous youth homelessness in Canada. *Santé publique*, 163-171.
- Kinegal, J.W.N. (1989). *Finding the way home : A response to the housing needs of the homeless women of the Downtown East Side*. Université de la Colombie-Britannique.
- Larcombe, L., Coar, L., Singer, M., Denechezhe, L., Yassie, E., Powderhorn, T., Antsanen, J., Avery Kinew, K., et Orr, P. (2020). Sekuwe (My House) : Building health equity through Dene First Nations housing designs. *International Journal of Circumpolar Health*, 79 (1).
- Latimer, E., J. McGregor, C. Méthot et A. Smith. (2015). *Je compte MTL : Dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal le 24 mars 2015*. Ville de Montréal, Québec.
- Lawrence, R., et Martin, D. (2001). Moulds, moisture, and microbial contamination of First Nation's housing in British Columbia. *International Journal of Circumpolar Health, Canada*, 60.
- Leach, A. (2010). The roots of Aboriginal homelessness in Canada. *Parity*, 23 (9), 12–13.
- Letskemann, P. G. (2004). First Nations urban migration and the importance of "Urban Nomads" in Canadian plains cities : A perspective from the streets. *Canadian Journal of Urban Research*, 13 (2), 241–256.
- Louie, L., Luu, M., et Tong, B. (1991). Chinese American adolescent runaways, document présenté au congrès annuel de l'Asian American Psychological Association, San Francisco.
- Lowman, J. (1993). Extrait de : N. J. Davis (Ed.), *Prostitution: An international handbook on trends, problems, and policies* (p. 56–86). Greenwood Press.
- Lynne, J. A. M. (1998). *Street prostitution as sexual exploitation in First Nations women's lives*. Thèse de maîtrise non publiée, Université de la Colombie-Britannique.
- MacTavish, T., Marceau, M.O., Optis, M., Shaw, K., Stephenson, P., et Wild, P. (2012). A participatory process for the design of housing for a First Nations Community. *Journal of Housing and the Built Environment*, 27 (2), 207–224.
- Mallet, S. (2004). Understanding home : A critical review of the literature. *Sociology Review*, 52, 62-89.
- Memcott, P., et Chambers, C. (2008). Homelessness amongst Aboriginal people in inner Sydney. [http://www.uq.edu.au/housingconference2007/docs/Memcott\\_Chambers\\_2ndAHRC2007.pdf](http://www.uq.edu.au/housingconference2007/docs/Memcott_Chambers_2ndAHRC2007.pdf).

- Memcott, P., Long, S., et Chambers, C. (2003). Categories of Indigenous' homelessness' people and good practice responses to their needs. [https://www.ahuri.edu.au/\\_\\_data/assets/pdf\\_file/0007/2113/AHURI\\_Final\\_Report\\_No49\\_Categories\\_of\\_Indigenous\\_homeless\\_people\\_and\\_good\\_practice\\_responses.pdf](https://www.ahuri.edu.au/__data/assets/pdf_file/0007/2113/AHURI_Final_Report_No49_Categories_of_Indigenous_homeless_people_and_good_practice_responses.pdf).
- Menzies, P. (2005). *Orphans within our family : Intergenerational trauma and homeless Aboriginal me.* Université de Toronto.
- Monette, L., Rourke, S., Tucker, R., Greene, S., Sobota, M., Koornstra, J., et Guenter, D. (2009). Housing status of Aboriginal populations in Canada. *Journal of Aboriginal health*, 2 (1), 14-24.
- Observatoire canadien sur l'itinérance. (2019). *Closing the circle : Discussing Indigenous homelessness in Canada. What we heard at the national indigenous gathering in Winnipeg.* Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Observatoire canadien sur l'itinérance. (2021). *Land acknowledgement.* Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Patrick, C. (2015). *L'itinérance autochtone au Canada : revue de la littérature.* Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Peters, E. (1998). Subversive Spaces : First Nations Women and the City. *Environment and Planning. Society and Space*, 16 (6), 665-685.
- Peters, E. (2012). 'I like to let them have their time', Hidden homeless First Nations people in the city and their management of household relationships. *Social and Cultural Geography*, 13 (4), 321-338.
- Peters, E. J., et Robillard, V. (2009). Everything You Want is There : The Place of the Reserve in First Nations' Homeless Mobility. *Urban Geography*, 30 (6), 652-680.
- Peters, E., et Christensen, J. (2016). *Indigenous Homelessness : Perspectives from Canada, Australia, and New Zealand.* Presse de l'Université du Manitoba.
- Peters, E., et Craig, S. (2016). Aboriginal homelessness in Flin Flon. Centre canadien de politiques alternatives.
- Peters, E., et Robillard, V. (2007). Urban Hidden Homelessness and Reserve Housing. Aboriginal Policy Research Consortium International (APRCi).
- Rodrigues, C., Henderson, R., Lucas, K., Bristowe, S., Ramage, K., Milaney, K. (2020). *Developing gendered and culturally safe interventions for urban indigenous families experiencing homelessness.* Presse de l'Observatoire canadien sur l'itinérance.
- Santé Canada. (2000). Profil statistique de la santé des Premières nations au Canada, 2000. <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/aborig-autoch/2009-stats-profil-vol2/index-fra.php>.
- Saskatchewan Indian Institute of Technologies (SIIT). (2000). Urban First Nations People without homes in Saskatchewan.
- Serge, L., Eberle, M., Goldberg, M., Sullivan, S., et Dudding, P. (2002). *Pilot Study : The Child Welfare System and Homelessness among Canadian Youth.* National Homeless Initiative.
- Schiff, J. W., Schiff, R., Turner, A., et Bernard, K. (2016). Rural homelessness in Canada : Directions for planning and research. *Journal of Rural and Community Development*, 10 (4), 84-106.
- Scully, E. (2001). Pre-cold war traffic in sexual labor and its foes : Some contemporary lessons. Extrait de : D. Kyle et R. Koslowski (Eds.), *Global human smuggling : Comparative perspectives* (p. 74-106). Johns Hopkins University Press.
- Sider, D. (2005). A Sociological Analysis of Root Causes of Aboriginal Homelessness in Sioux Lookout, Ontario. Fondation canadienne des relations raciales.

- Silbert, M. H., et Pines, A. M. (1983). Early sexual exploitation as an influence in prostitution. *Social Work*, 28, 285–289.
- Société canadienne d’hypothèques et de logement. (2011). Le point en recherche : Série sur le logement selon les données du Recensement de 2006, numéro 13 – Conditions de logement dans les réserves. Société canadienne d’hypothèques et de logement.
- Société canadienne d’hypothèques et de logement. (2018). À propos des.
- Statistique Canada. (2008). Recensement de 2006 : Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006. Ministère de l’Industrie.
- Statistique Canada. (2009). Recensement de 2006 : Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, Recensement de 2006. .
- Statistique Canada. (2017). Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016.
- Statistique Canada. (2017). Série « Perspective géographique », Recensement de 2016, numéro de catalogue : 98-404-X2016001.
- Statistique Canada (2018). La Journée nationale des peuples autochtones... en chiffres. [https://www.statcan.gc.ca/fr/quo/smr08/2018/smr08\\_225\\_2018](https://www.statcan.gc.ca/fr/quo/smr08/2018/smr08_225_2018).
- Thistle, J. (2017.) Définition de l’itinérance chez les Autochtones au Canada. Presse de l’Observatoire canadien sur l’itinérance.
- Tribunal canadien des droits de la personne. (2016). Société de soutien à l’enfance et à la famille des Premières Nations du Canada et al c. Procureur général du Canada. Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.
- Turner, N. (2008). *The earth’s blanket : traditional teachings for sustainable living*. D et M Publishers.
- Turner, N. (2014). *Ancient pathways, ancestral knowledge : ethnobotany and ecological wisdom of Indigenous People of northwestern North America*. McGill-Queen’s Press-MQUP.
- Ville de Calgary. (1996). Homeless count in downtown Calgary, Alberta, Canada, 1996. Community and Social Development Department of Social Research Unit.
- Weissman, E. P. (2013). *Spaces, places, and states of mind : A pragmatic ethnography of liminal critique*. Université Concordia.
- Young, K. (1998). *Homelessness in the Aboriginal and Torres Strait Islander context and its possible implications for the Supported Accommodation Assistance Program*. Department of Family and Community Services.